



rapport

annuel 2011



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

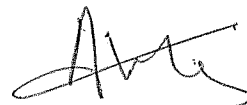
COMPTES SOCIAUX

COMPTES CONSOLIDÉS

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**PROJET DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 28 MARS 2012**

Pour copie certifiée conforme
Perpignan le 20 Mars 2012

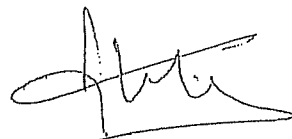


Philippe AVELINE
Directeur Général

Caisse Régionale Sud Méditerranée

RAPPORT DE GESTION

Perpignan le 23/02/2012



Philippe AVELINE
Directeur Général

SOMMAIRE

	Page
RAPPORT DE GESTION	2
ANNEXE	31
Responsabilités diverses exercées hors CR par les Administrateurs de la CR Sud Méditerranée.	

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2011

Sommet après sommet, communiqué après communiqué, la zone euro ne parvient toujours pas à s'extirper de la crise de la dette dans laquelle elle est engluée depuis maintenant deux ans. La raison essentielle tient au rejet de toute forme de mutualisation du risque souverain par les pays dits du « Nord ».

Alors que les perspectives d'activité se sont nettement assombries pendant l'été, Portugal, Grèce, Espagne, Irlande et France en sont réduits à multiplier les mesures de consolidation fiscale afin de respecter leurs engagements budgétaires. Un cercle vicieux s'est ainsi enclenché, où toute nouvelle révision à la baisse des prévisions de croissance appelle à une nouvelle cure d'austérité qui déprime à nouveau l'activité. Sans intervention de la BCE, dont le programme d'achats de titres (SMP) a été réactivé pendant l'été, l'Espagne et l'Italie n'auraient ainsi peut-être déjà plus accès au marché.

Si la crise des dettes souveraines européennes restera probablement comme l'événement économique majeur de l'année 2011, les marchés financiers auront également été affectés par d'autres développements importants, souvent étroitement liés à des événements politiques : les révolutions au Moyen-Orient qui se sont succédées tout au long de l'année, la catastrophe de Fukushima, sans oublier la dégradation de la note des Etats-Unis, avec l'imbroglie politique de cet été autour de la question de l'augmentation du plafond de la dette.

L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Sur le plan macroéconomique, deux grands thèmes auront dominé l'année, le choc inflationniste au premier semestre puis la crise des dettes souveraines européennes (avec la consolidation fiscale induite) en deuxième partie d'année.

La croissance mondiale a bien ralenti en 2011 (elle devrait s'établir à 3,8% en PPA), en comparaison de la très bonne performance enregistrée en 2010 (4,5%, pour mémoire). Pour autant, pour une année sous très haute tension, elle s'est finalement avérée relativement dynamique, soutenue par les pays émergents alors que les pays développés montraient des signes de faiblesse. Le ralentissement, lié à la fin du rattrapage post-crise initié en 2010 (commerce extérieur/stocks), au choc inflationniste entraînant un durcissement des politiques monétaires et aux effets de la crise européenne, a touché toutes les zones géographiques, mais à divers degrés.

Aux Etats-Unis, la perte du triple A (dégradation par S&P en août) aura constitué l'événement marquant de l'année 2011 qui aura été ponctuée de débats politiques sans fin entre républicains et démocrates : durant l'été, ils sont parvenus de dernière minute à un accord sur l'augmentation du plafond de la dette.

Le déficit public n'a guère diminué passant de 9% du PIB en 2010 à 8,7% en 2011.

L'inflation en moyenne annuelle ressort à 3,2%. Sur le front de la croissance, les vagues de révisions à la baisse des projections se sont succédées tout au long de l'année. Le ralentissement de la croissance a été en grande partie lié au moindre stockage et à l'ajustement à la baisse des dépenses publiques.

Le taux de chômage est passé de 9,4% fin 2010 à 8,6% en novembre 2011 et environ 1,5 millions d'emplois auront été créés sur l'année (après 0,94 Million en 2010). Pour autant, le marché du travail américain reste déprimé et pâtit toujours d'un partage de la valeur ajoutée en faveur des profits

La zone euro va finir l'année 2011 en croissance négative (-0,2% T/T attendu). La croissance aura été de 1,6% en moyenne en 2011 après 1,7% en 2010, et caractérisée par de fortes hétérogénéités en fonction des pays. Comme en 2010, l'Allemagne s'en sort bien avec une croissance de l'ordre de 3% en moyenne profitant du dynamisme de la croissance mondiale. La France reste un élève moyen avec une croissance proche de celle de la zone euro, à 1,6% en moyenne. L'Espagne et l'Italie enregistrent des taux de croissance faibles (respectivement 0,7% et 0,5%) alors que la Grèce et le Portugal sont en récession (respectivement -5,4% et -1,5%).

Le ralentissement de la zone euro a été causé par la succession de plusieurs chocs : le choc matières premières au premier semestre (le pétrole s'est renchéri de 36% sur les cinq premiers mois de l'année et les prix agricoles comme le blé ont également augmenté sur la même période de 35%) puis les effets de la crise des dettes souveraines européennes et en corollaire le « crédit crunch » en deuxième partie d'année. L'investissement a sensiblement ralenti en deuxième partie d'année, subissant les effets négatifs de la dégradation de la confiance et des conditions de financement. Au total, il aura progressé de 2,3% en moyenne sur l'année.

Le « crédit crunch » ainsi que la hausse du coût de financement des entreprises sur le marché expliquent en grande partie la contraction de la croissance attendue à la fin du quatrième trimestre 2011 et en début d'année 2012. Dans ce contexte de faiblesse de la croissance, le marché du travail européen est resté dégradé en 2011 avec une stabilisation du taux de chômage à 10,1%. On note une nouvelle fois des différences importantes en fonction des pays, le taux de chômage allemand baissant pour atteindre 5,7% fin 2011 (après 6,7% fin 2010), le taux de chômage français se stabilisant à 9,8% alors que le taux de chômage espagnol prenait environ 2pts pour finir l'année à 22,9%.

LES COMPORTEMENTS MONETAIRES ET FINANCIERS

La tâche des Banques Centrales s'est encore révélée ardue en 2011, avec la lutte contre le risque inflationniste au premier semestre puis la nécessaire adaptation au ralentissement mondial et aux problèmes de liquidité rencontrés par les banques durant le second semestre.

Aux Etats-Unis, comme prévu fin 2010, la Réserve Fédérale a mis en oeuvre son programme d'achats de titres du Trésor (Quantitative Easing QE2) pour un montant de 600Md\$ au cours du premier semestre 2011 portant le montant des titres détenus fermement au bilan de la Fed à 2600 Md\$). L'objectif des Fed Funds (FF) a été maintenu à 0%/0,25%. La Fed n'a pas réagi à la flambée des prix du pétrole au premier trimestre, soulignant son caractère temporaire. A partir de l'été, la communication a été un outil privilégié pour tenter d'assouplir encore davantage les conditions monétaires.

La croissance se révélant encore décevante à la fin du 1^{er} semestre 2011, avec un taux de chômage légèrement en hausse, la Fed s'est engagée en août à maintenir l'objectif des FF à son niveau jusqu'à mi-2013.

En Europe, la mise en oeuvre de la politique monétaire a été plus mouvementée, la Banque centrale Européenne réagissant d'abord au choc inflationniste en augmentant les taux avant d'être obligée dans un second temps de sortir un arsenal de mesures pour tenter d'éviter une crise de liquidité et une récession.

Par ailleurs, l'année 2011 aura été marquée en novembre par le départ de Jean-Claude Trichet après huit ans de présidence et l'arrivée de l'italien Mario Draghi. Ce dernier s'inscrit dans la lignée de son prédécesseur même si inévitablement il marque un changement de style.

Sur le front de la politique de taux, la BCE a profité de la hausse de l'inflation pour entamer une normalisation, souhaitant depuis longtemps sortir de la situation de taux très faible (1%). Elle a ainsi relevé deux fois le taux refinancement de 25 point de base (en avril et en juillet), le portant à 1,50%.

Avec l'affaiblissement de la croissance et l'intensification de la crise des dettes souveraines conduisant à la fragilisation du secteur bancaire (marché interbancaire à nouveau grippé ; risque de « crédit crunch »), la BCE a fait un virage à 180 degrés en annulant les deux hausses de taux du premier semestre. En abaissant les taux, la BCE réduit évidemment le coût de la liquidité pour les banques mais elle permet également une réduction du coût du crédit pour les emprunts à taux variable indexés sur les taux courts.

Concernant la politique non conventionnelle, la BCE a, dans un premier temps mis un terme à l'allocation de la liquidité sur les opérations de long-terme (LTRO), supérieures à 3 mois, tout en maintenant l'allocation illimitée sur les autres appels d'offre. La très nette dégradation de la situation au cours de l'été avec une défiance accrue envers les états européens et les banques européennes l'a contrainte à étoffer sa boîte à outils, afin d'atténuer la crise de liquidité qui menaçait dans la zone euro.

LE GROUPE CREDIT AGRICOLE RELEVE LES DEFIS

Le Crédit Agricole pleinement mobilisé au service de ses clients et de l'économie

Un an après le Projet de Groupe, la banque universelle de proximité est réaffirmée comme le coeur de métier du groupe Crédit Agricole. Elle associe étroitement les banques de proximité et les métiers qui lui sont liés : gestion d'actifs, assurances...

La banque de proximité et les métiers qui lui sont associés représentent une part prépondérante des revenus du Groupe : environ 80 % de son produit net bancaire.

Le Crédit Agricole continue à jouer son rôle de premier financeur de l'économie française avec 477 milliards d'euros d'encours de crédits, soit une progression de 6,4% sur un an à fin septembre 2011.

Le Crédit Agricole est mobilisé au quotidien pour soutenir les projets des Français :

- o 2 500 prêts immobiliers par jour aux particuliers
- o 1 100 dossiers de financement par jour pour les petites entreprises et les entreprises agricoles
- o 3 200 véhicules particuliers financés chaque jour
- o 4 800 équipements des ménages financés chaque jour
- o 1 800 nouveaux contrats d'assurance automobile par jour
- o 440 nouveaux contrats santé individuels par jour

Le groupe Crédit Agricole en France, c'est plus de 100 000 collaborateurs quotidiennement au service des clients.

Résultat attendu pour l'année 2011 :

Dans les conditions actuelles, le résultat du Groupe Crédit Agricole sera positif, malgré un résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. négatif, du fait des impacts et dépréciations annoncés et des conditions dégradées au T4 2011.

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale de ne pas verser de dividende.

Solvabilité : le groupe Crédit Agricole au rendez-vous de 2013 :

Le Crédit Agricole souligne que le ratio de solvabilité est apprécié par les régulateurs au niveau du groupe Crédit Agricole.

La publication, le 8 décembre 2011, des résultats des stress tests par l'EBA confirme que le groupe Crédit Agricole n'a pas besoin de fonds propres supplémentaires à horizon juin 2012.

Le groupe Crédit Agricole affichera un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 10% à la fin 2013 en faisant appel à ses forces propres :

- o Baisse des emplois pondérés de 60 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.
- o Politique de conservation des résultats du groupe Crédit Agricole
- o Crédit Agricole S.A. proposera systématiquement à ses actionnaires le versement du dividende en actions à partir de 2012.
- o Traitement des assurances en conglomérat financier et optimisation de la composition des fonds propres de Crédit Agricole Assurances.
- o Renforcement des fonds propres des Caisses régionales, grâce à leur dynamique de souscription de parts sociales.

A partir des 9,23 % résultant des stress tests de l'EBA à fin septembre 2011, l'objectif de 10 % fin 2013 tient compte des hypothèses suivantes :

- o Total impact Bâle 3 hors assurance : - 0,8 %
- o Assurance en conglomérat : - 0,9 %
- o Résultats conservés et émissions de parts sociales : + 1,6 %
- o Plan d'adaptation : + 0,6 %
- o Gains méthodologiques : + 0,6 %
- o Développement de l'activité : - 0,3 %

Le Crédit Agricole s'engage résolument dans la réalisation de son plan d'adaptation.

Le Groupe confortera sa pleine capacité à faire jouer sa flexibilité et sa solidarité internes, fondées sur son organisation mutualiste.

ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE

L'année 2011 a été marquée par une crise financière qui s'est étendue à l'activité économique en fin d'année. Dans ce contexte difficile, le Crédit Agricole Sud Méditerranée a confirmé son positionnement d'acteur économique majeur sur son territoire tout au long de l'année.

La conquête de nouveaux clients reste un axe de développement prioritaire. Au global ce sont 11 365 clients particuliers et 1 396 clients professionnels qui nous ont rejoint en 2011.

Les encours crédits au 31 décembre 2011 s'établissent à 4,615 milliards d'€uros et progressent de 0,2 % sur un an. Hors Succursale espagnole, la progression est de 1,1 %, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a ainsi réalisé en 2011, 310 millions d'€uros de prêts habitat, 75 millions d'€uros de prêts aux Professionnels, 56 millions d'€uros à l'Agriculture, 86 millions d'euros aux Entreprises et 92 millions d'€uros aux collectivités publiques traduisant sa volonté et sa capacité à accompagner les projets de ses clients, malgré le contexte de baisse des demandes de financement en fin d'année.

Notons également, la mise en place d'un partenariat avec la région Languedoc-Roussillon en 2011, pour le financement des investissements photovoltaïques sur notre territoire des Pyrénées Orientales, un partenariat similaire avait été signé en 2010 avec la région Midi-Pyrénées pour notre territoire Ariégeois.

L'année 2011 n'a pas été clémente pour l'agriculture du fait de calamités (sécheresse sur une partie de l'Ariège et grêle dans les Pyrénées Orientales) mais également des difficultés de commercialisation, des prix bas et des écoulements de production difficiles (viande, concombres et tomates suite aux problèmes sanitaires révélés en Allemagne,...). Face à cette situation qui touche le monde agricole, la Caisse Régionale a pris rapidement des mesures spécifiques d'accompagnement, en particulier la mise en place de courts termes à taux préférentiels permettant de traiter les besoins urgents de trésorerie des exploitations agricoles. Une analyse sur les filières fragilisées a été engagée pour compléter le dispositif mis en place par les Pouvoirs Publics dans une optique plus structurelle et long terme.

Les encours collecte au 31 décembre 2011 s'élèvent à 6,358 milliards d'€uros et croissent de 0,9 % sur un an.

Sous l'effet de la crise, l'année 2011 a été marquée par une baisse de l'encours des dépôts à vue sur tous les marchés. Les comportements d'aversion aux risques et le niveau des taux ont renforcé l'attractivité de l'épargne bancaire classique et particulièrement des livrets (Livrets A en nombre + 24,4% et en encours + 40,3 %) et des Dépôts à Terme (DAT en encours +14,2%).

Toujours plus proche de nos clients et de nos sociétaires sur le « terrain », plusieurs actions concrètes ont été organisées tout au long de l'année 2011.

Tout d'abord auprès des jeunes, avec le succès de l'animation « Soif du Bac », le dernier jour des épreuves communes du Baccalauréat, les correspondants jeunes, et des jeunes titulaires de la Caisse Régionale ont remis aux candidats des bouteilles d'eau à l'effigie de Sud Méditerranée. Ce sont au total, 4 700 bouteilles qui ont été distribuées devant les centres d'examen de l'Ariège et des Pyrénées Orientales. Cette animation s'est poursuivie le jour des résultats, où ont été distribués des Guides CityZen by CA SUDMED (100% bons plans réservés aux jeunes de 16 à 25 ans). Ces guides mettent en avant les offres jeunes proposées à Sud Méd et contiennent des bons de réduction avec en plus 4 mois d'accès offerts sur <http://casm.mycityzen.fr>.

Des points de rencontre avec nos clients ont également été organisés sous forme de réunions d'informations à thème sur l'assurance agricole, l'immobilier, l'épargne.

Les soirées du patrimoine ont été particulièrement appréciées, avec des conférences et échanges sur la défiscalisation. Ces soirées ont prouvé la cohérence de notre organisation entre l'agence de proximité, la banque privée et notre filiale immobilière Square Habitat. Depuis plusieurs années, le Crédit Agricole Sud Méditerranée soutient le prix Alfred Sauvy remis par l'Association des cadres Catalans. Il récompense une jeune entreprise intervenant sur un secteur d'activité innovant et créateur d'emplois et se matérialise par un chèque de 10.000 € et un accompagnement des lauréats sur quelques années.

Enfin, la Caisse régionale recrute sur son territoire, et était présente à la 4^{ème} édition du Salon TAF (Travail Avenir Formation) organisé par le Conseil régional au Parc des expositions de Perpignan. A cette occasion, les chargés de recrutement de notre Caisse ont eu l'occasion de rencontrer plus de 90 candidats à l'emploi.

LA COLLECTE

L'encours de collecte (hors Soravie) au 31/12/2011 est de 6,3 Milliards d'€uros, en hausse de 0,6 %, avec un ralentissement sur le second semestre.

- **Collecte monétaire**

L'encours de collecte monétaire qui représente 22% de la collecte enregistre une diminution de 0,1%.

Les Dépôts à vue qui en sont la principale composante avec 992 millions d'€uros baissent de 5,3 %. L'ensemble des marchés est touché par cette baisse.

L'encours de DAT et Bons de Caisses atteint 408 Millions d'€uros, soit une évolution de 51 millions d'euros. Pour la troisième année consécutive la Caisse régionale, malgré une concurrence exacerbée a su innover avec une offre large (DAT PROGRESS'TAUX, EONIA+,...) pour capter les flux de la clientèle.

Au global, l'encours des ressources monétaires s'élève à **1,416 Milliards d'€uros** à la fin de l'exercice.

- **Collecte d'épargne bancaire**

L'épargne bancaire dont le poids dans la collecte représente 36 % des encours est en progression de 3,1 %. Les comptes sur livret connaissent, une progression de 8,9% sous l'impulsion du Livret A (+40,3%).

L'encours fin d'année s'élève à **2,302 Milliards d'€uros** en progression de 3,1%.

- **Collecte d'épargne financière**

L'épargne financière représente 42 % des encours en diminution de 1,2 %.

L'encours d'assurance vie ou à caractère d'épargne est de 2,4 Milliards d'€uros (+ 0,9 %) dans un marché en décollecte depuis le second semestre 2011. Les SICAV et Fonds Communs de placement restent pénalisés par le contexte boursier et terminent l'année 2011 sur une baisse de -17,6 % à 229 Millions d'€uros.

Les encours totaux d'épargne financière s'élèvent à **2,619 Milliards d'€uros** au 31 décembre 2011 en diminution de 1,2%.

Sur le total de la collecte bilan à fin décembre 2011, ces résultats nous permettent de rester leader avec 31,1 % de parts de marché (source BDF).

LES CREDITS

L'année 2011 est marquée par un ralentissement sur le second semestre, des réalisations sur le marché de l'habitat en France, ainsi que sur le marché des entreprises. Dans un contexte économique de crise, avec des mesures d'assainissement budgétaire qui alimentent les comportements attentistes et l'arrêt de certaines mesures de soutien comme la prime à la casse, les réalisations de crédits ont diminué en France de 17,3% et atteignent **663,9 Millions d'€uros**. Les crédits réalisés en faveur des ménages, immobilier et consommation, s'élèvent à **357,7 Millions d'€uros** pour notre activité domestique.

Le financement de l'habitat en Espagne reste affecté par la crise économique ; et l'arrêt de la production.

Les encours de crédits globaux au 31 décembre 2011, s'élèvent à **4,615 Milliards d'€uros** en progression de 0,2 %.

- **Agriculture**

Le marché de l'agriculture a connu en 2011 des évolutions très contrastées selon les filières.

Pour soutenir les filières les plus impactées par des difficultés structurelles et conjoncturelles, la Caisse régionale a amplifié les mesures adaptées permettant d'alléger les charges financières des exploitations (mesures élevage, sécheresse, concombres et tomates ainsi qu'en arboriculture) et a ainsi contribué à améliorer la trésorerie des exploitations les plus exposées.

La Caisse Régionale demeure, avec **356 Millions d'€uros** d'encours de créances, le 1er partenaire de l'agriculture sur ses deux départements, Ariège et Pyrénées-Orientales.

Au terme de l'exercice, les encours sur le marché de l'agriculture progressent de 3,0%. Malgré ce contexte économique agricole difficile, les réalisations de crédits se sont maintenues à un niveau élevé de **59 Millions d'€uros**. Ce niveau d'activité est dû en grande partie au maintien d'un volume d'investissements en énergie photovoltaïque de **10 Millions d'€uros** ainsi qu'à une activité soutenue et en progression au niveau du réseau de prescripteurs Agilor.

Dans un marché aux mutations rapides et aux contraintes réglementaires de plus en plus fortes, le Crédit Agricole Sud Méditerranée, conscient de son rôle économique et de son implication sur son territoire, a inscrit son action dans le cadre d'une relation de proximité durable et professionnelle.

- **Ménages**

Sur ce marché domestique historique pour la Caisse Régionale, les réalisations moyen terme en habitat s'élèvent à 310 Millions d'€uros en baisse de 10,3%. Après dix ans de hausse continue (1998-2007) et un rebond marqué en 2010, le marché de l'immobilier a fortement ralenti sur le second semestre 2011. Depuis le début de l'année 2011, les ventes de logement se tassent dans l'ancien et reculent franchement dans le neuf promoteurs.

Les encours progressent cependant de 1,4% (3,7% en France) par rapport à 2010 et s'établissent à 2,428 Milliards d'€uros, succursale comprise.

La Caisse régionale confirme sa position de leader sur son territoire auprès de la clientèle des ménages sur un segment de marché stratégique mais fortement concurrentiel.

- **Professionnels**

L'année 2011 se caractérise sur le marché des Professionnels, comme sur l'ensemble des autres marchés, par un contexte économique qui demeure très difficile. Une baisse marquée des créations d'entreprises sur l'ensemble du territoire le démontre, avec un recul de 11,6 % sur 2010.

Les réalisations de crédits d'équipement se sont élevées à 74,5 millions d'€uros (y compris crédit-bail), en baisse de 28 % par rapport à 2010, confirmant le ralentissement observé des investissements. Il en résulte une légère érosion des encours de crédits moyen et long termes, qui passent de 411 millions d'€uros à fin 2010, à 407 millions d'€uros à fin 2011.

En matière d'équipement, les bonnes performances réalisées par nos offres Prévoyance et Epargne retraite, avec 2163 contrats en cours, en hausse de 11,7%, ont permis de consolider nos liens commerciaux avec les clients.

Enfin, la Caisse Régionale Sud Méditerranée poursuit son soutien actif à l'économie solidaire par de multiples dispositifs et notamment la signature d'une convention avec l'AIRDIE FRANCE ACTIVE, qui a permis la réalisation de 27 financements d'accompagnements de personnes inscrites à Pôle Emplois et souhaitant créer leur entreprises.

Par ailleurs, sur le marché des Entreprises et sur le marché des professionnels, nos parts de marchés en flux monétiques confiés ont augmenté très significativement de plus de 12,45 %, plaçant ainsi la Caisse Régionale comme acteur majeur du traitement des flux.

- **Entreprises**

Dans un environnement marqué par une baisse notable des investissements des PME, les réalisations de crédit d'équipement des agences Entreprises se limitent à 71 millions d'€uros, en baisse de 36 % sur l'exercice précédent (en excluant les syndications de la production 2010, l'année 2011 n'ayant enregistré en la matière). L'encours de crédits d'équipement sera resté ainsi stable, à 407 millions d'€uros.

Le contexte stagnation des chiffres d'affaires des PME a induit un moindre recours aux crédits de trésorerie, de telle sorte que l'encours dans nos livres a légèrement régressé, à 124 millions d'€uros contre 134 millions d'€uros en 2010.

Par ailleurs, et en dépit de ce contexte morose, les flux confiés par nos clients ont continué de progresser, de plus de 3 %, à 4,100 Milliards d'€uros.

- **Collectivités Publiques**

Malgré un contexte particulièrement défavorable, caractérisé par la forte hausse du coût de liquidité et les perspectives contraignantes de la mise en application des dispositifs Bâle III, la Caisse régionale a maintenu et amplifié son soutien aux collectivités locales. Les réalisations de crédits auprès de ce secteur ont ainsi fortement progressé, passant de 82 millions d'€uros en 2010 à 92 millions d'€uros en 2011, confortant ainsi une part de marché financière déjà forte.

L'année 2011 aura également été marquée par le financement du Théâtre de l'Archipel à Perpignan, au travers du premier Partenariat Public Privé culturel en France, porté à 100% par la Caisse régionale et la société Auxifip, filiale du groupe Crédit Agricole,

Au cours de l'exercice, les encours de crédit auront progressé de plus de 6,5 %, pour atteindre 618 millions d'€uros, traduisant clairement l'engagement de la caisse régionale auprès de ses territoires.

- **La succursale de Barcelone**

En Espagne, l'année 2011 a continué de battre de tristes records, suite à la baisse de l'activité immobilière et de la dégradation de sa situation économique, avec notamment un taux de chômage de 22 %. On observe ainsi une forte croissance des stocks d'appartements détenus par les établissements financiers, alimentés par les saisies ou les datations.

Dans cet environnement défavorable, la distribution de crédits a été pratiquement arrêtée, de telle sorte que nos encours de crédit s'établissent en baisse sensible en fin d'année à 445 millions d'€uros, contre 485,8 millions d'€uros fin 2010.

En terme de risques, malgré une baisse de l'encours des CDL, à 84,5 millions d'€uros contre 87,8 millions d'€uros fin 2010, le taux de CDL s'est de nouveau dégradé pour atteindre 18,99% de l'encours de crédits, contre 18,1 % en 2010.

Au 31/12/2011 le portefeuille Marchand de Biens (immeubles saisis) était constitué d'un stock de 234 biens pour une valeur de comptable de 45,5 millions d'€uros.

Une action importante a été menée pour la remise en état des biens immobiliers en stock et des contacts avec des professionnels du secteur immobilier sont en cours pour développer les process de ventes ou de mise en location.

LES SERVICES

La Caisse Régionale poursuit sa politique d'équipement de ses clients en services à valeur ajoutée.

- **L'assurance des biens et des personnes**

Le portefeuille d'assurance des biens et des personnes a progressé de + 0,70 % pour atteindre plus de 162 000 contrats à fin 2011.

Le développement se fait sur l'assurance dommage des particuliers, des professionnels et des agriculteurs.

- **Les comptes services et les cartes**

Avec un portefeuille de 118 263 « comptes services » aux particuliers, le taux d'équipement ressort à 70,9 %. Parallèlement, le stock de « comptes services » sur le marché de l'agriculture et des professionnels s'accroît de 3 % par rapport à 2010, pour atteindre 13 464 contrats.

Le nombre de contrats cartes s'élève à 165 055 et le taux d'équipement des particuliers est proche de 93,4 %.

- **La Banque à Accès Multiples**

Le Crédit Agricole Sud Méditerranée poursuit la promotion et le développement de la banque multicanal. Nos conseillers à l'écoute de notre clientèle en agence, ou à domicile, accompagnent tous leurs projets avec l'appui de nos réseaux spécialisés et de nos filiales, tous les jours de la semaine, mais également :

- Une **Agence en Ligne** (0892 892 777) du lundi au vendredi de 8H30 à 18H et le samedi de 8H30 à 16H30.

- Un **espace dédié Internet** www.ca-sudmed.fr 24H sur 24H

- Le **CA Mobile** sur votre portable 24H sur 24H

- Les **automates bancaires** 24H sur 24H

Les différents canaux en ligne avec 9,9 millions de connexions (+ 12,2% par rapport à 2010) continuent de susciter un intérêt toujours grandissant chez nos clients, et ce, qu'il s'agisse des connexions Internet classique ou via Internet mobile.

- **KWIXO**

En mai 2011, via notre filiale FIA-NET Europe, le groupe Crédit Agricole a ouvert les portes de Kwixo.

Kwixo est une solution de paiement nouvelle génération qui permet de transférer de l'argent entre particuliers et de régler ses achats sur Internet en toute simplicité. Afin de sécuriser vos achats sur Internet, l'option « Received and Payed », Recevez et Vérifiez vos commandes avant de les payer, en EXCLUSIVITE, avec le service Paiement après réception.

Avec Kwixo, le Crédit Agricole souhaite donc proposer aux particuliers un moyen de paiement dématérialisé permettant après identification via adresse email ou numéro de téléphone, d'effectuer des transactions en ligne de type paiement ou transfert de fonds, sans que les coordonnées bancaires soient communiquées au destinataire. Les sites marchands pourront intégrer Kwixo directement sur leur site.

Avec ce nouvel outil, les enjeux sont clairs : développer de nouveaux flux particuliers et professionnels tout en renforçant l'image d'une banque innovante.

LES RISQUES

Les évolutions réglementaires en matière de communication financière et plus précisément la norme IFRS 7 imposent aux établissements de crédit de faire état dans le rapport de gestion de la politique conduite principalement dans le domaine des risques de crédit, de marché et de liquidité.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables de crédits et de contrepartie, de marché (couverture, change et prix), de placement et d'investissement, structurels de gestion de Bilan (taux, change et liquidité) et opérationnels, adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale, à savoir les risques crédits (immobilier en Espagne, filières agricoles et plus précisément la viticulture, filière Promotion Immobilière), risques de contreparties, et risques de marché sont clairement identifiés. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit peuvent bénéficier d'un mécanisme de contre garantie interne au Groupe.

Pour chaque facteur de risque mentionné ci-dessus, la Caisse Régionale a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour chacun des facteurs de risque identifié, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, formalisées sous la forme de Politique Risques, de règles de division des risques. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et autres ratios de la Caisse Régionale ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.

- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse Régionale mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarii catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites qu'elles soient potentielles ou avérées.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limites et de leur régularisation, par une revue régulière des principaux risques et portefeuilles. La surveillance du risque latent est conduite à partir de revues de portefeuilles trimestrielles conduites avec l'ensemble des réseaux et sur tous les marchés ; les contreparties ciblées sont celles pour lesquelles une dégradation de la note Bâle II de deux grades a été observée au cours du trimestre précédent. Ces revues font l'objet d'analyses documentées et centralisées par le Contrôle Central des Risques qui en assure un reporting au Comité Risques. Concomitamment, le risque né est analysé deux fois par mois dans le cadre d'un pré comité risques ; les contreparties sont ciblées à partir de simulations d'entrées en créances douteuses à horizon d'un et deux mois. Les responsables du recouvrement amiable et précontentieux présentent les solutions bancaires possibles ou confirment la situation de risque « avérée ». La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provision aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le Comité des Risques.

1 Risque de crédit & contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

La création de la filière Risques en Septembre 2010 avec le renforcement des fonctions de contrôle central et de pilotage des risques a permis d'améliorer significativement le dispositif de surveillance et d'alerte au cours de l'exercice 2011 :

- Reporting spécifique bimensuel des entrées potentielles en CDL par marché à horizon 2 mois.
- Déploiement sur tous les marchés et réseaux d'un outillage à partir des encours Bâle II (tableau de bord mensuel sous intranet) offrant une vue complète sur l'ensemble des risques crédit en stock et en évolution (synthétique et détaillée au contrat, statique et comparative).
- Intensification des revues de portefeuille (extension au Contentieux, création d'un portefeuille spécifique Contrôle Central des Risques par exemple).
- Analyse des dégradations intra sensibles, filières risquées (détection, surveillance, évolution en synthèse et au contrat).

En fin d'exercice, la CR a créé un portefeuille dit d'affaires spéciales composé de contreparties en défaut et sensibles ; ce portefeuille est confié à un gestionnaire qui a en charge d'analyser, proposer des solutions de régularisation négociées, consolider les garanties sur ces contreparties afin de préserver au mieux les intérêts de la CR.

Le dispositif de surveillance est organisé autour d'un Comité des Risques sous la responsabilité du RCPR (Responsable de la filière risques) et composé de la Direction Générale, des membres du Comité de Direction, du Responsable du recouvrement et du contrôleur central des risques. Ce Comité a pour objet :

- de suivre les indicateurs risques crédit,
- de décider sur des dossiers individuels identifiés lors des revues de portefeuille ou de leur examen en phase précontentieuse,
- d'examiner les principaux dossiers (sains ou CDL) par secteur d'activité,
- de statuer sur les provisions associées aux dossiers examinés,
- de valider l'agrégat Coût du Risque Crédit au moins au trimestre,
- de décider du passage en pertes des dossiers de crédit,
- d'informer l'organe exécutif sur la situation de la Caisse Régionale à partir des indicateurs Bâle II (EAD, EL, filières risquées, évolutions),
- de valider les différentes politiques de la Caisse Régionale relative au crédit (politique crédit, politique de provisionnement, procédures de recouvrement, schéma délégataire).

Par ailleurs, concernant l'activité de sa succursale en Espagne, la Caisse Régionale a maintenu le dispositif déployé en 2010 qui s'appuie sur un Comité Risques mensuel dédié et sur un Comité marchand de biens mensuel dont les missions sont de :

- procéder à une revue des créances saines dès l'apparition du troisième impayé afin d'anticiper le cas échéant la bascule en créances douteuses et le processus de recouvrement après examen des différentes solutions bancaires.
- procéder à une revue des créances CDL en gestion succursale afin de statuer sur la nécessité d'activer le processus de recouvrement contentieux.
- effectuer une revue des créances saines ayant fait l'objet d'une restructuration.
- décider des mises à prix des biens et de l'intention de gestion au cas par cas (revente, mise en état, location).

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale Sud Méditerranée assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées une Caisse régionale, présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole S.A. La Caisse Régionale a opté pour un seuil d'éligibilité égal à 20 M€ à partir duquel elle s'engage à présenter toute contrepartie éligible dans les meilleurs délais et pour un seuil optionnel fixé à 10 M€. Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale (en général à 50%).

Ce seuil d'éligibilité est déterminé pour une période de 6 ans et a été revu au cours de l'exercice 2010.

En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est couverte à hauteur de 50% de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Par ailleurs, la Caisse Régionale afin de sécuriser son processus d'octroi de crédits s'appuie sur une recherche de garanties adaptées (CAMCA, Privilège de prêteurs de deniers, Hypothèque pour exemples) en fonction du type de financement et de la qualité de l'emprunteur.

Depuis fin 2007, l'Autorité du Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La situation de la Caisse Régionale selon cette approche se présente comme suit au 31/12/2011 pour son activité hors succursale en Espagne :

Segment du partenaire	31/12/2010			31/12/2011		
	Encours Défaut	Total Encours	Taux Défaut	Encours Défaut	Total Encours	Taux Défaut
Banque de détail						
Particuliers	54 117	2 056 674	2,63%	55 368	2 114 084	2,62%
Agriculteurs	15 062	261 451	5,76%	15 874	264 923	5,99%
Professionnels	46 709	549 959	8,49%	51 969	539 222	9,64%
Professionnels (Ag. Entreprises)	4 903	51 109	9,59%	3 713	37 092	10,01%
Associations	826	12 843	6,43%	679	5 161	13,15%
s/t	121 617	2 932 037	4,15%	127 602	2 960 482	4,31%
Grande clientèle						
Entreprises	29 890	531 131	5,63%	26 339	541 554	4,86%
Collectivités publiques	9 217	591 279	1,56%	12 456	628 051	1,98%
Professionnels de l'immobilier	7 244	66 245	10,94%	9 888	55 550	17,80%
s/t	46 352	1 188 655	3,90%	48 683	1 225 154	3,97%
Non-affecté		38 339			23 015	
Total (données comptables)	167 969	4 159 031	4,04%	176 285	4 208 652	4,19%

En 2011, la Caisse Régionale a mis en oeuvre les stress scenarii préconisés par le Groupe CA à savoir :

- **Stress de sensibilité sur les Grandes Clientèles** (Entreprises et Collectivités Publiques) qui consiste à choquer (technique du denotching) de façon progressive les contreparties en fonction de leur notation.
L'impact pour la CR mesuré sur la base des encours au 31/12/2010 (EAD de 1 463 M€) se traduit par une perte attendue à 1 an (EL) après application du stress de 55,9 M€ contre 28,2 M€ issue des outils Bâle II.
- **Stress macro économique sur l'ensemble de la clientèle** qui consiste – en fonction d'hypothèses économiques définies au niveau du Groupe – à choquer les encours Crédit Consommation pour le segment des Particuliers et tous les crédits pour les autres segments selon une approche différenciée par filière.
L'impact pour la CR mesuré sur la base des encours au 31/12/2010 (EAD de 4 520 M€) se traduit par une perte attendue à 1 an après application du stress de 148,1 M€ contre 130,4 M€ issue des outils Bâle II.

Dans une conjoncture économique toujours délicate pour les Entreprises, certaines filières agricoles et la promotion immobilière, les risques liés à l'activité crédit se traduisent comptablement au 31 décembre 2011 par :

- Un niveau de créances douteuses et litigieuses de **257,9 Millions d'€uros** en hausse de 7,5% par rapport au 31 Décembre 2010, et représentant 5,54% de l'encours de créances de la Caisse régionale soit + 0,38 point par rapport à fin 2010. Hors succursale, les créances douteuses et litigieuses augmentent de 14,1% et représentent 4,12% du total des créances (vs 3,65% en 2010).
- Un niveau de provisions constituées de **147,9 Millions d'€uros** en hausse de 16,2% par rapport au 31 Décembre 2010 représentant un taux de couverture de 57,3% de l'encours douteux et litigieux. Hors succursale, les provisions s'élèvent à 114,6 Millions d'€uros et le taux de couverture augmente de 1 point pour s'établir à **66,11 %**.
- Un niveau de provisions collectives s'appuyant sur les outils Bâle II de cotation des contreparties LUC (banque de détail) et OCE (banque entreprises) de **35,9 Millions d'€uros**.
- Une provision sectorielle couvrant un risque crédit en Espagne de **10,5 Millions d'€uros**
- Une provision collective couvrant un risque sur les prêts réaménagés en Espagne pour **0,9 Millions d'€uros**
- Une provision pour dépréciation des biens saisis pour **10,2 Millions d'€uros**, dont 9,8 Millions d'€uros sur la succursale à Barcelone,

Un tableau sur l'exposition maximale ainsi que la ventilation des encours est repris au niveau de la note 3.1 des annexes aux comptes consolidés.

2 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La politique générale d'intervention sur les marchés financiers de la Caisse Régionale, approuvée par le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale, définit les objectifs de contribution de l'activité à la performance globale de l'entreprise et autorise un niveau de risque associé.

Les orientations majeures adoptées dans le cadre de cette politique générale d'intervention sont :

- Pérenniser et optimiser le PNB des exercices futurs
- Préserver la valeur patrimoniale des actifs gérés

La Caisse Régionale dispose d'un portefeuille titres de placement et titres d'investissement. Elle recourt à des produits structurés dans le but de diminuer la volatilité des sous-jacents investis (Ex : TCN indexés actions / protection en capital).

Concernant le portefeuille titres de placement, la Direction Générale définit une allocation cible annuelle respectant les limites de VaR et de stress scenarii validée par le Conseil d'Administration.

Les opérations traitées sont exécutées dans le cadre strict des décisions du Comité Financier. Elles sont soumises à la signature exclusive de la Direction Générale ou du Directeur Financier.

La valorisation du portefeuille, effectuée à la trésorerie mensuellement, s'opère en 2 étapes :

- L'ensemble des valeurs liquidatives des titres détenus est archivé. Les titres qui le permettent (TCN indexés) font l'objet d'une cotation en interne afin d'effectuer un contrôle de cohérence.

- La valorisation du portefeuille est ensuite communiquée, les valeurs liquidatives sont archivées et restent à la disposition des différents niveaux de contrôle.

Les services comptables enregistrent les éventuelles variations de valeur de marché.

Les limites globales sont les suivantes :

A. Limite sur la VAR (Value At Risk modèle retenu par CA S.A)

▪ L'exposition du Portefeuille de Titres de Placement de la Caisse Régionale doit respecter un niveau de VaR, sur un horizon de temps de 12 mois et à un niveau de confiance de 99 %.

▪ Seuils d'alerte

- Alerte de niveau 2 : Conseil d'Administration

La perte potentielle maximum issue de la VaR acceptée en M€ est défini par 20% du Résultat Net Comptable. Le Conseil d'Administration doit être alerté lorsque le niveau est dépassé soit 8,7 Millions d'€uros.

- Alerte de niveau 1 : Comité Financier

La perte potentielle maximum issue de la VaR acceptée en M€ est défini par 50% de la limite de niveau 2 soit 10% du Résultat Net Comptable. Le Comité Financier est alerté lorsque le niveau est dépassé soit 4,3 Millions d'€uros.

Nb : En cas d'alerte niveau 2, la Direction Générale et le RCPR sont alertés par mail

B. Stress scénario sur le portefeuille

▪ Montant de perte résultant de l'application de scénarii de stress adverses dont les hypothèses sont adaptées à la structure du portefeuille

▪ Seuils d'alerte

- Alerte de niveau 2 : Conseil d'Administration

La perte maximum issue du stress scénario acceptée en Millions d'€uros après consommation des plus values latentes est défini par 20% du Résultat net Comptable. Le Conseil d'Administration doit être alerté lorsque le niveau est dépassé soit 8,7 Millions d'€uros.

- Alerte de niveau 1 : Comité Financier

La perte maximum issue du stress scénario acceptée en Millions d'€uros après consommation des plus values latentes est défini par 50% de la limite de niveau 2 soit 10% du Résultat Net Comptable. Le Comité Financier est alerté lorsque le niveau est dépassé soit 4,3 Millions d'€uros.

Nb : en cas d'alerte niveau 2, la Direction Générale et le RCPR sont alertés.

De plus la Caisse Régionale a mis en place des seuils d'alerte de gestion par compartiment homogènes d'actifs.

Les limites opérationnelles sont les suivantes :

- La Caisse Régionale s'interdit de souscrire dans des fonds ayant une liquidité supérieure à 1 mois
- Stop loss par classe d'actif (issus du scénario catastrophe préconisé par Crédit Agricole S.A)
 - monétaire dynamique : -2.5% de la valeur de souscription ou 2 M€
 - obligataire : -2.0% de la valeur de souscription ou 2 M€
 - actions : -20.0% de la valeur de souscription ou 2 M€
 - gestion alternative : -10.0% de la valeur de souscription ou 2 M€
- Take profit par classe d'actif : +10% de la valeur de souscription

Nb: les produits garantis en capital sont exclus du périmètre des stop loss et takes profit

- Limite globale de moins value nette de 2 % des Fonds Propres Consolidés
- Portefeuille Titres de Placement hors groupe \leq 15% des FP CRD soit 48 Millions d'€uros
- Encours par contrepartie hors groupe \leq 20% de la limite globale (soit 3% des FP Consolidés) soit 9,7 Millions d'€uros
- Limite globale de moins value nette de 2 % des Fonds Propres Consolidés
- Concentration du risque « gérant » : Position gérant hors groupe $<$ 20% / Total Titres de Placement (cette limite ne s'applique que pour un portefeuille Titres de placement supérieur à 20 Millions d'€uros)

Ainsi, au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale détient un portefeuille de Titres de Placement de **9,6 Millions d'€uros** en valeur de marché contre 10,0 Millions d'€uros au 31 décembre 2010. Il est à noter qu'aucun investissement n'a été réalisé en titres de placement au cours de l'exercice, conformément à la politique financière validée par le Conseil d'Administration.

3 Risques de taux

La mesure du risque de taux est réalisée en 2011 au moyen de l'outil CRISTAUX 2 (logiciel développé et maintenu par Crédit Agricole SA).

Cet outil permet de tenir compte, en plus des impasses à taux fixe, des effets fixings (taux révisables considérés comme fixes jusqu'à la date de prochaine révision) et des équivalents delta (encours capés pouvant être considérés comme fixes au vu des paramètres de taux).

La principale mesure de risque retenue est la notion de « gap statique ». Cette mesure correspond à la somme des emplois adossés à des ressources ayant un type de taux différent.

L'outil CRISTAUX 2 fournit aussi une mesure de VAN issue de ces impasses.

La fréquence d'analyse est mensuelle et présentée semestriellement au Conseil d'Administration et mensuellement à la Direction Générale.

Conformément aux obligations prudentielles demandées par le régulateur, la Caisse Régionale utilise 2 types de limites

La « Limite VAN »

Choc normatif retenu :

Le choc de taux normatif utilisé dans le calcul vise à respecter un lien de cohérence avec la volatilité des taux dans la devise native du risque à mesurer.

- pour les devises du G10, le choc retenu est une translation de 200 points de base.
- pour les autres devises, le choc est calibré de manière adaptée, tenant notamment mais non exclusivement compte de la volatilité des taux de la devise concernée.

Modalités de calcul :

Le choc de taux est appliqué sur le gap considéré. La sensibilité en valeur est calculée comme la somme des sensibilités de chaque bande de maturité actualisées avec la courbe de taux zéro coupon choquée. Le calcul est réalisé sur chaque type de gap :

- Gap « Taux fixe » et gap « Inflation » : le choc est appliqué sur les encours de référence de chaque période et sur la durée représentant l'échéance moyenne de la période,
- Gap « Equivalent Delta » : le choc est appliqué sur l'équivalent delta calculé avec les conditions de marché prévalant à la date de la mesure. Il est appliqué sur les encours de référence de chaque période et sur la durée représentant l'échéance moyenne de la période.

Calibrage :

Le calibrage de la limite doit être établi en cohérence avec les critères énoncés précédemment.

La limite doit être inférieure à 10% des Fonds Propres de la Caisse Régionale. De manière dérogatoire, la limite d'une entité pourra être temporairement fixée au-delà du seuil de 10%, tout en restant inférieure à 20%. Pour une Caisse Régionale, elle devra alors faire l'objet d'une information justifiée à Crédit Agricole S.A.

Les Fonds Propres retenus pour ce calibrage sont les Fonds Propres prudentiels du périmètre visé, au sens réglementaire, usuellement désignés sous les termes « Tier 1 » et « Tier 2 » (après déductions des participations) à la date de calibrage.

La « Limites Gaps »

Les limites de concentration en gap complètent le dispositif de limites en sensibilité, pour éviter les trop fortes concentrations de risque sur certaines maturités. Elles s'appliquent au minimum sur 10 ans et au maximum sur 15 ans. Au-delà de cet horizon, l'entité ne pourra que réduire par des opérations financières la position de taux issue de son activité courante.

Elles sont obligatoirement symétriques à l'actif et au passif.

- Une première limite appliquée au gap est définie sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles.
- Une 2ème limite appliquée également au gap synthétique est définie sur l'horizon long terme, soit au maximum jusqu'à la quinzième année civile incluse.
- La limite gap de l'année N+1 est forcément inférieure ou égale à celle de l'année N

Calibrage :

Le calibrage maximum de la limite doit être inférieur aux niveaux ci-dessous

- Sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 5% du PNB annuel budgété.
- Sur les années suivantes, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 4% du PNB annuel budgété.

De manière dérogatoire, la limite d'une entité pourra être temporairement fixée au-delà des seuils ci-dessus. Pour une Caisse Régionale, elle devra alors faire l'objet d'une information justifiée à Crédit Agricole S.A

Application :

Les limites s'appliquent sur des gaps annuels :

- Pour la 1ère année, application de la limite sur le gap annuel exprimé en glissant, c'est-à-dire sur la moyenne des encours mensuels des 12 premiers mois à venir.
- À partir de la deuxième année, application sur le gap annuel civil, c'est-à-dire sur l'encours moyen de l'année civile considérée.

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale a neutralisé son exposition aux variations de taux sur la période 0-1 an et reste également neutre à la sensibilité des taux sur 30 ans.

4 Risque de change

Le risque de change opérationnel est dû à la mise en place d'opérations en devises qui ne sont pas couvertes dans le bilan.

La Caisse Régionale n'a pas de position de change significative, le total des contre-valeurs en euros est de 4,7 Millions d'€uros à l'actif comme au passif essentiellement sur du Franc Suisse à rapporter à un total bilan consolidé de 5 401 Millions d'€uros.

5 Risque de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Dans le cadre de sa politique générale de risque de marché, la Caisse Régionale mesure sa perte probable de PNB à l'intérieur d'un scénario catastrophe selon des hypothèses émises par le groupe.

En outre, les allocations de portefeuilles « titres » sont établies à partir du modèle statistique « Value at Risk » qui définit, en fonction de l'exposition choisie sur chaque classe d'actifs, la distribution des couples rendement-risque. Le modèle peut ainsi indiquer la perte maximale que peut générer le portefeuille pour un intervalle de confiance donné.

6 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n°88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de l'Autorité du Contrôle Prudentiel n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de l'Autorité du Contrôle Prudentiel n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Sur l'année 2011, la Caisse Régionale a géré son exposition de liquidité avec 2 approches :

- une approche réglementaire (l'Autorité du Contrôle Prudentiel) dite approche standard comprenant :
 - o le respect du ratio de liquidité à moins d'un mois
 - o la mesure du tableau de flux de trésorerie à la semaine
 - o la mesure du tableau des coûts de refinancement

- une approche interne (Groupe) dite approche avancée comprenant :
 - o le respect du test de résistance à un risque systémique (1 an)
 - o le respect du test de résistance à un risque idiosyncratique (1 mois)
 - o le respect du test de résistance à un risque global (15 jours)
 - o le respect du risque de concentration d'échéance
 - o le respect du risque de prix lié à l'existence d'une position de transformation en liquidité

La Caisse régionale a respecté l'ensemble des mesures sur l'année 2011.

7 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

8 Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Au cours de l'année 2011 plusieurs scénarii majeurs de risque ont été révisés afin de compléter l'allocation de fonds propres nécessaires à la couverture de ces risques.

LES COMPTES DE L'EXERCICE

LES COMPTES SOCIAUX

LE BILAN

Au 31 décembre 2011, le total du bilan atteint **5,301 Milliards d'euros**, en progression de 1,2%. Cette position fin d'année traduit notre croissance d'activité.

- A l'actif :

- Les **opérations interbancaires et internes au réseau** Crédit Agricole concernent, pour l'essentiel, des placements et avances à CA SA. L'augmentation s'explique principalement par le dépôt de garantie fait à CA SA en décembre 2011, dans le cadre de l'opération SWITCH pour 68 millions d'euros.

- Le poste principal est constitué par les **opérations avec la clientèle (créances pour l'essentiel)**, nettes de provisions, qui baissent de **0,70 %**. L'encours de crédit augmente de 0,2 %, mais les provisions progressent de 16,19 %, à 147,9 Millions d'euros contre 127,3 Millions d'euros au 31 décembre 2010, améliorant ainsi le taux de couverture sur Créances Douteuses Litigieuses (57,35 % au 31/12/2011, contre 53,07 au 31/12/2010).

- Les **opérations sur titres** sont en légère augmentation sur l'exercice. Les excédents placés s'élèvent à **64,1 Millions d'euros** au 31 décembre 2011.

- Les participations financières sont en évolution de - 9,72% pour s'établir à **273,2 Millions d'€uros** au 31 décembre 2011. Les principaux événements intervenus durant cet exercice sont :

- Une augmentation de capital de 7,8 Millions d'€uros à la SAS Rue La Boétie.
- Une diminution de l'avance en compte courant à la SAS Rue La Boétie de 36,9 Millions d'€uros.
- Une dotation aux provisions sur les titres SACAM International de 2,2 Millions d'€uros.

Les investissements immobiliers concentrés sur la modernisation de nos agences font progresser nos immobilisations corporelles brutes. Au total les **valeurs immobilisées nettes** (participations et immobilisations) s'élèvent à **316,3 Millions d'€uros**.

- **Au passif :**

- Les ressources qui financent les crédits se retrouvent dans les opérations internes au réseau sous forme d'avances de CA SA et d'autres refinancements qui permettent de compenser l'insuffisance de nos ressources d'épargne pour couvrir le développement de notre activité crédit. L'ensemble de ces ressources est en hausse sur l'exercice (+ 2,25%) à **2,952 Milliards d'€uros** sous l'effet d'une diminution de nos ressources monétaires, principalement les comptes ordinaires.

Les autres ressources qui s'élèvent à **1,418 Milliard d'€uros** sont issues des opérations avec la clientèle qui sont stables (- 0,5%) sous l'effet principal des comptes à terme en hausse(+13,3%) et des dépôts à vue en baisse (- 5,3%).

- Les provisions et dettes subordonnées diminuent de 3,6 % et s'élèvent à **76 Millions d'€uros**. Cette rubrique est principalement composée des provisions collectives issues du dispositif Bâle 2 et d'une provision filière Espagne pour **46,4 Millions d'€uros**, de dettes subordonnées pour **15 Millions d'€uros** (4,6 Millions d'€uros de remboursements de titres échus sur l'exercice). Concernant les fonds pour risques bancaires généraux ils restent stables à **7,5 Millions d'€uros**

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi « LME », complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, a introduit de nouvelles obligations en matière de délais de paiement. Ces deux textes ont été repris dans l'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce.

La Caisse régionale Sud Méditerranée respecte les obligations introduites par la loi dite « LME » en matière de délais de paiement. Au 31 décembre 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 5 726 milliers d'euros, ces factures datées de novembre ou décembre 2011, ont été réglées dans leur majorité en janvier et février, le reliquat constituant des factures en litige.

Au 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 5 255 Milliers d'euros, ces factures datées de novembre ou décembre 2010, avaient été réglées dans leur majorité en janvier ou février.

- Enfin, les capitaux propres, composés du capital social et des réserves, ont été augmentés de la part conservée du résultat de l'exercice 2010 et atteignent **606,3 Millions d'€uros**

- **Au hors bilan :**

- Les engagements de financements donnés sont en hausse de 41 %, et s'élèvent à **913 millions d'€uros**. Ces engagements sont donnés à Crédit Agricole S.A., dans le cadre de la liquidité (100 millions d'euros) et de la solvabilité (201 millions d'euros Opération Switch).

- Les engagements de financements et de garanties reçus enregistrent une hausse de 102 Millions d'€uros, principalement en raison des garanties reçues par la société de caution CAMCA.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le PNB s'est élevé à **180,6 Millions d'€uros** en diminution de 1,2 %. Il est composé pour l'essentiel du PNB d'activité à concurrence de **161,8 Millions d'€uros** qui est le reflet de notre activité commerciale de proximité et qui baisse de **2,5 %**.

➤ **L'analyse par compartiment du PNB met en évidence les constats suivants :**

- La marge sur intérêts et produits assimilés, recouvre principalement la marge réalisée sur les prêts à la clientèle, les placements des excédents et les couvertures de risque de taux. Principale composante du Produit Net Bancaire, elle s'élève au 31 décembre 2011 à **92,1 Millions d'€uros** en hausse de 0,44 %. La Caisse Régionale a poursuivi le programme de couverture du risque de taux en 2011, afin de réduire l'exposition aux variations de taux.
- Les produits des titres à revenus variables qui enregistrent les dividendes et intérêts du portefeuille de titres de participation s'élèvent à 13,6 millions d'euros, soit une baisse de 2,24 %. Cette baisse est due à un effet base de 2010, où la Caisse Régionale avait enregistré un dividende important de la SA SOFILARO.
- L'ensemble des commissions issues des activités vente de services, titres et assurances s'élèvent à **73,8 millions d'€uros** en diminution de 5% ; leur poids dans le PNB total est de **40,9%**. La baisse est essentiellement liée aux frais de dysfonctionnements, dans le cadre de la mise en place d'un accompagnement personnalisé de la clientèle « fragile ».

➤ **Les charges de fonctionnement nettes s'élèvent à 99 Millions d'€uros** en augmentation de 4,39% par rapport à 2010 :

- Les charges de personnel représentent 54,6 % du total des charges et progressent de 2,88 %.
- Les autres charges de fonctionnement qui s'élèvent à **44,8 millions d'€uros en forte augmentation (+6,28%)**. Cette progression est liée essentiellement aux charges informatiques du projet NICE et au règlement de nouvelles taxes bancaires.

➤ **Le Résultat Brut d'Exploitation** s'élève à **81,4 Millions d'€uros** en diminution de 7,21%.

Dans un contexte de crise économique, les dotations nettes aux provisions crédit s'élèvent à **37,7 millions d'€uros**. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- Dotation nette France : 25,4 Millions d'€uros
- Dotation nette Espagne : 10,6 Millions d'€uros
- Dotation sur provision Bâle 2 : 1,3 Millions d'€uros
- Dotation sur provision filière Espagne : 0,5 Millions d'€uros

➤ Après constatation d'un résultat net sur actif immobilisé de - **2,2 Millions d'€uros**, lié essentiellement au provisionnement des titres SACAM international, le résultat courant avant impôt s'élève à **41,4 Millions d'€uros**

➤ La charge fiscale est de **12,8 Millions d'€uros**, le Résultat Net Comptable s'élève ainsi à **28,6 Millions d'€uros** en diminution de 27,85%. En conséquence, le Résultat distribué s'élèvera globalement à **2,8 Millions d'€uros** dont **2,1 Millions d'€uros** pour les certificats coopératifs d'associés détenus par Crédit Agricole S.A.

➤ Le résultat conservé par la Caisse régionale est donc de **25,8 Millions d'€uros**, affecté à hauteur de **19,4 Millions d'€uros** à la réserve légale et **6,4 Millions d'€uros** aux autres réserves.

Le résultat net 2011, marque certes une baisse, mais il reste important. Il permet à la Caisse Régionale de consolider ses fonds propres, afin de poursuivre son développement commercial sur les Pyrénées Orientales et l'Ariège. Pour rappel, le ratio de solvabilité de la Caisse Régionale est de 12,97% au 31 Décembre 2011, bien supérieur au minimum demandé par le régulateur.

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital	28 057	28 057	28 057	28 057	28 057
Produit net bancaire	180 567	182 726	179 688	171 355	167 356
Charges générales d'exploitation yc amorts et dépréciations	-99 124	-94 955	-90 495	-89 932	-87 945
Résultat brut d'exploitation	81 443	87 771	89 193	81 423	79 411
Coût du risque	-37 731	-29 593	-25 492	-23 574	-12 914
Résultat d'exploitation	43 712	58 178	63 701	57 849	66 497
Résultat net sur actifs immobilisés	-2 269	-1 117	330	167	2 139
Résultat courant avant impôt	41 443	57 061	64 031	58 016	68 636
Résultat Exceptionnel			-906	-864	-762
Impôt sur les bénéfices	-12 834	-17 411	-19 721	-13 578	-21 819
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	28 609	39 650	43 404	43 574	46 055

LES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale et des 53 Caisses Locales qui lui sont affiliées. Ils sont présentés selon les normes comptables internationales IFRS qui imposent une approche économique des comptes, en retraitant les impacts fiscaux (impôts différés notamment) et surtout en incluant la méthode de la juste valeur conduisant à une évaluation des actifs et passifs à leur valeur de marché. Par ailleurs les opérations réciproques entre les différentes entités consolidées sont annulées.

L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n°2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée établit ses comptes consolidés conformément aux normes IAS/IFRS adoptées par l'Union européenne.

Les principaux impacts liés aux écritures de consolidation sont repris ci-dessous :

- neutralisation des écritures réciproques entre la Caisse Régionale et les Caisses Locales
- application des normes comptables internationales

Capitaux propres consolidés

Le total des Fonds Propres consolidés au 31 Décembre 2011 est de **645,7 Millions d'€uros** en augmentation de **23,8 Millions d'€uros** par rapport à 2010.

Cette variation s'explique essentiellement par la prise en compte du résultat net consolidé 2011 pour **30,1 Millions d'€uros**, par la variation négative de **2,1 Millions d'€uros** représentative de la juste valeur des actifs réévalués notamment sur la SAS Sacam International

⇒ Passage des capitaux propres sociaux aux capitaux propres consolidés

(en M€)	12-2011	12-2010
Capitaux propres sociaux	606,3	581,2
Neutralisation titres de participation des CL à la CR	-21,0	-21,0
Capital des Caisses locales	19,7	19,9
Réserves des Caisses locales (yc dividendes)	8,8	8,8
Réserves consolidées	28,3	27,9
<i>Dont FRBG & provisions réglementées</i>	8,4	8,4
<i>Dont Réserves / dérivés</i>	-0,3	-0,3
<i>Dont Impôts différés</i>	19,4	20,6
<i>Dont Autres réserves</i>	0,8	-0,9
Réserves AFS nettes d'ID (essentiellement Plus value / SAS La Boétie)	2,1 1,8	4,5 1,9
Résultat IFRS	1,5	0,6
Capitaux propres consolidés	645,7	621,9

Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale Sud Méditerranée est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Sud Méditerranée est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-

02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base (tier 1)	391 929	323 768
Fonds propres complémentaires (tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Total des fonds propres prudentiels	391 929	323 768

En application de la réglementation, la Caisse Régionale Sud Méditerranée doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2011 comme en 2010, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a répondu aux exigences réglementaires.

Les fonds propres prudentiels s'établissent à **391,9 Millions d'€uros**, en évolution de 21.05% par rapport au 31 Décembre 2010. Ainsi le ratio transitoire Bale II (« CRD ») relatifs aux exigences de fonds propres est de **12,93%** au 31 Décembre 2011 contre 11,41 % au 31 Décembre 2010.

Les ratios règlementaires n'ont pas vocation à faire l'objet d'examen particulier par les commissaires aux comptes.

Résultat consolidé

Le Résultat net consolidé en baisse de 25,12 %, atteint quant à lui **30,1 Millions d'€uros** contre 40,2 Millions d'€uros en 2010.

Passage du résultat social au résultat consolidé

(en M€)	12-2011	12-2010
Résultat social	28,6	39,6
Instruments dérivés de Trading (Net d'ID)	- 0,7	+0,3
Provisions / Titres AFS	+ 0,1	-
Retraitement IAS 19	- 0,5	+0,7
Annulation / dépréciations temporaires (titres de part.)	+2,2	+1,2
Impôts différés	+ 0,4	-1,6
<i>Dont ID / Provisions collectives</i>	<i>+ 0,6</i>	<i>-1,4</i>
Résultat consolidé	30,1	40,2

Bilan consolidé

Le Total bilan consolidé s'élève à **5,401 Milliards d'€uros** contre 5,273 Milliards d'€uros en 2010 soit une évolution de 2,43%.

Le passage du social au bilan consolidé se traduit essentiellement par :

- l'évolution des capitaux propres au passif compensé à l'actif par l'inscription de la juste valeur des titres AFS pour 2 Millions d'€uros, la prise en compte des impôts différés actifs pour environ 19 Millions d'€uros,
- l'annulation au passif des provisions collectives pour 47 Millions d'€uros venant en diminution de l'actif (provisions d'actifs sur crédits),
- l'inscription des instruments financiers à la juste valeur (y compris écarts de réévaluation) pour 126 Millions d'€uros.
- l'élimination des comptes réciproques pour 10 Millions d'€uros.

En synthèse, le bilan consolidé au 31/12/2011 enregistre une variation positive de 100 Millions d'€uros par rapport au bilan social à la même date. Au 31/12/2011, cette dernière s'élevait à 35 Millions d'€uros.

Cette variation entre 2011 et 2010 s'explique essentiellement par l'amélioration de la juste valeur des instruments financiers et des éléments de couverture pour 71 Millions d'€uros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Aucun évènement susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation n'est intervenu suite à la clôture de l'exercice 2011.

PERSPECTIVES 2012

La croissance Française s'annonce faible (+0,2% contre 1,6% en 2011). Ces prévisions restent sujettes à un aléa baissier, du fait d'un possible ralentissement plus marqué à la fin de 2011 et début 2012 et d'une reprise plus fragile qu'escomptée, si aucune issue décisive ne vient rapidement calmer le jeu sur le front de la crise des dettes souveraines.

Dans le contexte de crise actuel, le projet d'entreprise de Sud Méditerranée « Relations 2012 » reste plus que jamais une priorité. En effet, il positionne l'intérêt du client et sa satisfaction au cœur de notre stratégie avec une ambition : se différencier par la relation avec le client, en répondant à ses besoins de manière loyale, transparente et en lui apportant les conseils les plus pertinents, facturés au juste prix.

Trois premiers engagements seront priorisés en 2012 :

- OBJECTIVITE : « nous vous garantissons un conseil objectif »
- TRANSPARENCE : « nous vous donnons les moyens de vous engager en toute connaissance de cause »
- RETRACTATION : « nous vous laissons le temps de la réflexion »

Afin de rester la première banque universelle de proximité sur son territoire, le Crédit Agricole Sud Méditerranée poursuivra également son programme de modernisation des agences. De plus, une nouvelle agence sera créée à Perpignan en 2012, proche de l'université avec un concept dédié aux jeunes.

Enfin, une offre au public de parts sociales sera réalisée en 2012 avec la volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients. Etre sociétaire, c'est partager les valeurs d'une banque coopérative et prendre part aux décisions, par le vote en assemblée générale annuelle.

Dans cette période de crise économique, la Caisse Régionale de Sud Méditerranée réaffirme sa volonté d'être LA Banque utile au développement de son territoire et de ceux qui y vivent.

RESPONSABILITES DIVERSES EXERCEES Hors C.R.
PAR LES ADMINISTRATEURS de la
C.R.C.A.M. SUD MEDITERRANEE

NOM – PRENOM	FONCTION	RESPONSABILITES EXERCEES <i>Hors Crédit Agricole Sud Méditerranée</i>
ARNAUDIES Alexandre	Vice-Président	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président SCV Les Vignerons du Vallespir - Adm. Association Gestion et Comptabilité P.O. (CER) - Président ASA du Canal du Palau - Gérant EARL ALMA - Président Caisse Locale
BAILS Jean-Pierre	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Sre Général Centre de Formation Agricole - Mbre Bureau Chambre d'Agriculture 66 - Administrateur BAGEEC - Président coopérative La Melba - Gérant EURL La Melba - Gérant SARL Melba International - Gérant SARL Melba Tunisie - Co Gérant SCI BAZAM - Président Assoc. Dptale des ASIA - Président Ass. pêches nectarines du Roussillon - Gérant EARL BAILS - Président Caisse Locale Ille/Têt
BASCOU Ghislaine	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Bureau du Conseil d'Administration des Vignerons de Trémoine - Administratrice du GDA Latour de France
BELLES Francis	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. G.I.C.B. (Grpt INTERPRODUCTEURS COLLIOURE – BANYULS) - Administrateur Caisse Locale de Banyuls/Mer
BENASSIS Michel	Président	<ul style="list-style-type: none"> - Président CRCA Sud Méditerranée - Adm. F.D.S.E.A. - Adm. Centre de Formation Agricole - Mbre Chambre Agriculture 66 - Gérant GAEC BENASSIS - Gérant SCI MB - Dirigeant réglementaire grpt employeurs de l'Horte - Co-gérant SCEA Le Pilou - Co-gérant SCEA Las Motas - Adm B.for.Bank - Adm LCL - Mbre bureau Chambre Régionale Agriculture L.R.
DE BRUYNE Marie-Anne	Vice-Présidente	<ul style="list-style-type: none"> - Associée EARL DE BRUYNE - Maire de REGAT (09) - Mbre du bureau Assoc. des maires 09 - Présidente Caisse Locale Lavelanet

RESPONSABILITES DIVERSES EXERCEES Hors C.R (Suite)

CAVILLE Louis	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. SICAREX MIDI ROUSSILLON - Adm. Assoc. Gestion et Comptabilité P.O. (C E R) - Adm. Group. Etu. Dev. Viti. (GEDV) - Associé S.C.I. La Paloise - Gérant S.C.I. l'Oratori - Gérant S.C.E.A. Domaine d'En Serrat - Président Caisse Locale Plaine du Tech
CORCOLES Théodore	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Mbre du Bureau Assoc. Guidon Solérien - Dirigeant Soc Exploit de l'Entreprise Théo CORCOLES - Associé SCI SANT JULIA - Associé SCI LE MAS - Gérant Sté Syndicat Bâtiment TP - Membre du Bureau Fédération du BTP P.O.
FACCHETTI ARMAND	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Trésorier Syndicat hôtelier ARIEG PYR - Associé SCI ARMONY - Administrateur office du Tourisme Foix-Varilhes - Adm Agence développement touristique - Président Caisse Locale
FERRE Robert	Vice-Président	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire Adjoint Chambre de Commerce P.O. - Administr. SCV Vignerons du Château de CALCE - Vice-Pdt ACATEX (Chbre des Métiers) - Adm Perpignan Investissement Roussillon (PRI) - Représ CCI HLM Roussillon Habitat - Adm Plein Sud Entreprises Rivesaltes - Président Caisse Locale - Administr. Office Tourisme de Perpignan - Administrateur VISA - Administrateur Agence Urbanisme AURCA
GUICHET Danielle	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur SAS Pyrescom Canohes - Associée. SCI Domaine des Tilleuls - Administrateur HGI (Holding Guichet Investissement) S.A. - Associée SCI MESPES
MAGALHAES Jean	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Maire de Vicdessos - Membre Bureau communauté de communes Vallée de Vicdessos - Trésorier Association Départementale des Lieutenants de Louveterie - Membre Bureau SIVOM - Membre Conseil d'Administration SMDEA (Syndicat mixte départ. Eau et Assainissement) - Membre Conseil d'Administration SMECTOM (Syndicat mixte collecte ordures ménagères)
PALLURE Jean	Vice-Président	<ul style="list-style-type: none"> - Trésorier FDSEA des P.O. - Gérant EARL AGRICLAUDE - Délégué cantonal M.S.A. - Président Caisse Locale - Président CLVD 66

RESPONSABILITES DIVERSES EXERCEES Hors C.R (Suite)

PEYRATO Jean	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président Société d'Élevage Agriculture montagnarde des P.O. - Adm. Syndicat Elevage Cerdagne Capcir - Adm. Comité de Dév. Cerdagne Capcir - Vice-Président CUMA SAILLAGOUSE - Conseiller municipal mairie Ste Léocadie - Président Caisse Locale
PRATX Michel	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président Journal l'AGRI - Administrateur Groupe ARTERRIS - Pdt Syndicat AOC abricots Rouges Roussillon - Gérant E.A.R.L. PRATX - Adm. Gpt . Emp. Local Famille PRATX - Président Caisse Locale Rivesaltes
PUJOL Bernard	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Pdt Syndicat Prod. Maïs semences en Ariège - Pdt Association Chasseurs Saverdun - Gérant GAEC LAPEYRE - Adm. Groupement des Multiplicateurs Pays Cathare - Adm. Section Semence AGPM - Conseiller Municipal à SAVERDUN (09) - Pdt Synd. Multiplicateur semence maïs 09 - Conseiller CDC Saverdun - Président Caisse Locale Saverdun
PUJOL Jean-Luc	Secrétaire	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président Chambre d'Agriculture 66 - Gérant GFA La ROUREDE - Gérant EARL La ROUREDE - Associé CUMA St MARTIN - Trésorier Féd. Dépt de tourisme de terroir en Roussillon - Maire de Fourques - Conseiller communautaire Communauté des Aspres - Conseiller Régional Languedoc Roussillon - Vice-Président Confédération des Vins Doux Naturels - Vice-Président Pays Pyrénées Méditerranée - Président Caisse Locale
REYMOND André	Vice-Président	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. Syndicat Prod. Maïs semences Ariège - Membre Bureau Chambre d'Agriculture Ariège - Gérant GAEC REYMOND - Mbre Associés SARL REYMAT - Gérant GFA de MATEBOURG - Mbre Associés SCI AFFI - Mbre Associés SARL DE MATEBOURG - Vice-Président Syndicat Irrigants Ariège-Hte Garonne - Adjoint Maire LE FOSSAT (09) - Président Caisse Locale - Président CLVD Ariège

RESPONSABILITES DIVERSES EXERCEES Hors C.R (Suite)

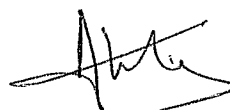
ROGER Jean-Marie	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Adm. F.D.S.E.A. 66 - Administrateur Chambre d'Agriculture 66 - Administrateur Coopérative Plaine du Roussillon - Gérant EARL La Clabe - Administrateur Groupe Saveur des Clos - Adjoint mairie Pézilla Rivière - Président Caisse Locale
RUMEAU Daniel	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Mbre Chambre d'Agriculture 09 - Administrateur Syndicat Blonde d'Aquitaine (31 – 09 – 11) - Président Caisse Locale La Bastide de Sérrou 09
SALIES Jean-Louis	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Pdt SCV Les Vignerons en Terres Romanes - VPdt SICA Vignerons Catalans en Roussillon - Trésorier Adjoint Amist. Sardanista Vinça - Président Conseil Interprofessionnel Vins du Roussillon (CIVR) - Administrateur AFA TARERACH - Gérant GFA SALIES - Gérant SCEA SALIES - Gérant EARL Mas BAYLLE - Président Syndicat Défense des vins des Côtes Catalanes - Pdt C.N.I.V. (Cté Nat interprof viticoles A.O.C.) - Administrateur SOPEXA - Trésorier Féd. des Interprofessions Viticoles du Languedoc-Roussillon (INTERSUD) - Administrateur Confédération nationale des Vins de Pays (CFVDP) - Président Caisse Locale de Vinça - Vice-Pdt Conseil supérieur de l'Oenotourisme
SALVAT Jean-Philippe	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant SCEA SALVAT Père et fils - Président SICAREX - Président Groupe Etude Développt Viticulture - Président Grpt Employeurs les Fenouillèdes - Président Caisse Locale
SCHMUTZ René	Vice-Président	<ul style="list-style-type: none"> - Associé SCEA de Tambouret - Gérant SARL de Tambouret - Associé SCI Pimpan Matalene - Associé SAS PYRENERGIE - Adjoint Maire d'ESCOSE (09) - Délégué Communauté de Commune de Pamiers - Président Caisse Locale
TERRE Guy	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président Amicale des Administrateurs Caisse Locale St Girons - Président Caisse Locale - Administrateur Caisse Régionale

CR Sud Méditerranée

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2011

Arrêtés par le Conseil d'Administration de Sud Méditerranée
En date du 10 Février 2012

Perpignan le 23/02/2012



Philippe AVELINE
Directeur Général

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011	7
CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	14
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	29
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	30
TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	32
TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	35
VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	37
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	38
DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	38
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	39
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	39
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE.....	40
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	41
PROVISIONS	42
EPARGNE LOGEMENT	43
ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	44
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	47
DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	47
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	48
COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	48
OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	49
OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	49
OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	50
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	53
PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	54
REVENUS DES TITRES	55

PRODUIT NET DES COMMISSIONS	55
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	56
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	56
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	57
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	57
COUT DU RISQUE.....	58
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	59
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	59
IMPOT SUR LES BENEFICES.....	59
INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	60
AFFECTATION DES RESULTATS	61
IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	61
PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	61
PUBLICITE	62
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	62

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		33 800	33 544
Caisse, banques centrales		29 785	30 190
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3	4 015	3 354
Opérations internes au Crédit Agricole	3	209 753	112 506
Opérations avec la clientèle	4	4 512 716	4 544 525
Opérations sur titres :		64 135	59 399
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	60 086	55 279
Actions et autres titres à revenu variable	5	4 049	4 120
Valeurs immobilisées		316 310	346 754
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	273 223	302 653
Parts dans les entreprises liées	6,7	936	937
Immobilisations incorporelles	7	888	737
Immobilisations corporelles	7	41 263	42 427
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		163 909	140 916
Autres actifs	8	71 139	61 431
Comptes de régularisation	8	92 770	79 485
TOTAL ACTIF		5 300 623	5 237 644

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

PASSIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		290	396
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	290	396
Opérations internes au Crédit Agricole	10	2 952 324	2 887 447
Comptes créditeurs de la clientèle	11	1 418 242	1 425 380
Dettes représentées par un titre	12	158 286	154 210
Comptes de régularisation et passifs divers		81 268	102 182
Autres passifs	13	20 823	35 396
Comptes de régularisation	13	60 445	66 786
Provisions et dettes subordonnées		76 395	79 214
Provisions	14,15,16	58 804	56 884
Dettes subordonnées	18	17 591	22 330
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	7 557	7 557
Capitaux propres hors FRBG :	19	606 261	581 258
Capital souscrit		28 057	28 057
Primes d'émission		129 625	129 625
Réserves		419 970	383 926
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		28 609	39 650
TOTAL PASSIF		5 300 623	5 237 644

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNÉS	912 910	647 449
Engagements de financement	593 426	518 939
Engagements de garantie	319 214	127 751
Engagements sur titres	270	759
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS REÇUS	1 151 438	1 049 930
Engagements de financement	350 152	350 152
Engagements de garantie	801 016	699 019
Engagements sur titres	270	759

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	25	191 295	192 422
Intérêts et charges assimilées	25	- 99 230	- 100 757
Revenus des titres à revenu variable	26	13 590	13 902
Commissions (produits)	27	88 261	94 035
Commissions (charges)	27	- 14 487	- 16 382
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	28	1 847	- 116
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		- 434	22
Autres produits d'exploitation bancaire	30	739	586
Autres charges d'exploitation bancaire-	30	- 1 014	- 986
Produit net bancaire		180 567	182 726
Charges générales d'exploitation	31	- 91 598	- 87 942
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 7 526	- 7 013
Résultat brut d'exploitation		81 443	87 771
Coût du risque	32	- 37 731	- 29 593
Résultat d'exploitation		43 712	58 178
Résultat net sur actifs immobilisés	33	- 2 269	- 1 117
Résultat courant avant impôt		41 443	57 061
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	35	- 12 834	- 17 411
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		28 609	39 650

NOTE 1
CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER
ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale Sud Méditerranée est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Sud Méditerranée, des Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Sud Méditerranée est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale Sud Méditerranée fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale Sud Méditerranée au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les

Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011

- Capitalisation de l'avance en compte courant pour 7 978 K€ sur la SAS Rue la Boétie.
- Perception du dividendes de la SAS RLB pour 7 909 K€ soit 0,50 par action.
- Dépréciation de la SACAM International pour 2 118 K€
- Recapitalisation de la SAS SMI pour 160 K€ et avance en compte courant pour 1 120 K€.
- Forte évolution des charges de fonctionnement essentiellement liée au projet NICE soit 13 934 K€ à fin Décembre 2011 en évolution de 11,65% par rapport à 2010.
(Projet informatique du Groupe dont l'objectif est le regroupement des Caisses Régionales vers un système d'information unique à horizon 2013) et à la prise en compte de la nouvelle taxe « systémique » pour 515 K€ .
- Transfert des immeubles MDB loués en immeubles hors exploitation pour 1 759 K€ amenant le stock transféré à 3 217 K€. Par ailleurs, une dépréciation de 460 K€ a été constatée.
- Netting de 2 swaps structurés comptabilisés en position ouverte isolée pour 30 M€ et 25 M€, cette opération a généré un produit de 1 750 K€. en 2011.
- Mise en place de 2 Swaps de micro couverture des BMTN émis pour 55 M€ avec paiement d'une soulte de 16 025 K€ faisant l'objet d'un amortissement sur la durée de vie du swap.
- Poursuite des coopérations engagées en 2010 entre les Caisses Régionales Sud Méditerranée, de la Corse et de la Réunion sur les activités Expert Crédits, garanties, Titres Epargne Prédica (CR Sud Méd.) et Gestion des habilitations, sécurité du système d'information (CR de la Corse). En complément des activités Comptabilité et évènement prêts, Administration Bale II et expert crédits (CR Sud Méditerranée), Services internationaux (CR de la Réunion), Gestion de la sécurité du SI et des habilitations (CR de la Corse),
- Année 2011 encore marquée par la forte progression des créances douteuses et litigieuses soit 257,9 M€ au 31 Décembre 2011, en évolution de 7,5% par rapport à Décembre 2010. A noter, la convergence CDL comptable à la notion de défaut Bâlois intervenue au cours du 4ième trimestre 2011 a engendré une hausse de l'assiette des CDL de 3.1 M€.
En conséquence, la Caisse Régionale a été amenée à constituer des provisions pour couvrir ces risques, mais également à déprécier ses biens saisis en particulier au niveau de la succursale en Catalogne du Sud.
Au total le coût du risque s'élève à 37,7 M€ sur l'exercice 2011 en évolution de 27,5 % par rapport à Décembre 2011. Suite à la demande de l'ACP, les paramètres des modèles de mesure sur la banque de détail ont été revus à la hausse, la Caisse Régionale a bien appliqué le nouveau modèle de calcul relatif aux provisions collectives.
- En Avril 2011, la Caisse régionale a reçu la rectification définitive suite au contrôle fiscal initié en 2010. Ainsi, une provision totale de 1 293 K€ a été constituée, soit 526 K€ en 2010 et 767 K€ sur le premier semestre 2011. De plus une amende relative au

contrôle sur l'Épargne réglementée a été comptabilisée pour 189 K€ en 2011.

- Suite à l'entrée dans le régime fiscal de groupe en 2010, la Caisse Régionale a enregistré un produit de 684 K€ en 2011, il s'élevait à 586 K€ au 31 Décembre 2010.
- Suite à la mise en place des garanties Switch (décrite en annexe 1.3 page 11), la Caisse Régionale a remboursé environ 75 % des titres subordonnés soit 20,1 M€ et 37 M€ relatif à l'avance en compte courant sur la SAS Rue La Boétie En contrepartie, un dépôt de garantie a été constitué à CASA pour un montant de 68 M€. De plus, un engagement de hors bilan a été enregistré dans les comptes de la Caisse Régionale pour 201 M€.
- Pour des besoins de liquidité, la Caisse Régionale a donné à CASA un accord de refinancement pour 100 M€.

NOTE 2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale Sud Méditerranée sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de la Caisse Régionale Sud Méditerranée publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale Sud Méditerranée est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées en capital détenues par la Caisse régionale Sud méditerranée s'élève à 30 779 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 33 038 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

En 2011, le montant des décotes calculées par la chaîne informatique est de -20 K€ portant le stock à 642 K€.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale Sud Méditerranée distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises : Ces sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale Sud Méditerranée par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non recouvrement partiel et portent sur le marché Espagnol.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale Sud Méditerranée le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale Sud Méditerranée dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale Sud Méditerranée dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale Sud Méditerranée détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale Sud Méditerranée utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale Sud Méditerranée enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement livraison. Les autres titres, quel que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale Sud Méditerranée applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Sud Méditerranée applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale Sud Méditerranée, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	8 à 20 ans
Installations techniques	5 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale Sud Méditerranée sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale Sud Méditerranée applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale Sud Méditerranée constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale Sud Méditerranée à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Sud Méditerranée au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale Sud Méditerranée à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations de la Caisse Régionale Sud Méditerranée à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale Sud Méditerranée s'établit à 9 K€.

2.10 Intégration de succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan autres que les dotations sont convertis au cours de clôture,
- les dotations sont converties au cours de clôture,
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique "Comptes de régularisation".

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale Sud Méditerranée.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 16 Juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Sud Méditerranée applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale Sud Méditerranée provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Sud Méditerranée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Stocks-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Souscription d'actions dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale Sud Méditerranée.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT
ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	3 814				3 814		3 814	2 959
à terme					0		0	
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				199	199	2	201	395
Total	3 814	0	0	199	4 013	2	4 015	3 354
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							4 015	3 354
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	32 320				32 320		32 320	25 048
Comptes et avances à terme	30 581	3 943	29 831	96 064	160 419	3 507	163 926	73 938
Titres reçus en pension livrée				13 500	13 500	8	13 508	13 519
Prêts subordonnés					0		0	
Total	62 901	3 943	29 831	109 564	206 238	3 515	209 753	112 506
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							209 753	112 506
TOTAL							213 768	115 860

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 13 700 K€

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 24 184 K€

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	15 949	299			16 248	1041	17 289	19 111
Autres concours à la clientèle	306 631	457 814	1 339 614	2 467 114	4 571 173	38178	4 609 351	4 613 607
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	33 775				33 775	219	33 994	39 119
Dépréciations							-147 918	-127 312
VALEUR NETTE AU BILAN							4 512 716	4 544 525

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 6 897 K€.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 1 015 K€.

Parmi les créances sur la clientèle 738 740 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 649,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 30 779 milliers d'euros contre 33 038 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	4 180 067	4 152 173
Espagne.	441 129	481 676
Total en principal	4 621 196	4 633 849
Créances rattachées	39 438	37 988
Dépréciations	-147 918	-127 312
VALEUR NETTE AU BILAN	4 512 716	4 544 525

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	4 219 505	173 423	106 244	114 643	79 558	4 186 030	151 939	91 328	98 890	70 550
Espagne.	441 129	84 518	42 651	33 275	22 184	485 807	87 952	46 473	28 422	19 500
TOTAL	4 660 634	257 941	148 895	147 918	101 742	4 671 837	239 891	137 801	127 312	90 050

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	1 930 696	95 910	49 217	44 507	27 791	1 885 653	91 108	48 037	35 542	25 230
Agriculteurs	361 891	16 447	12 097	9 854	7 588	351 539	14 685	9 935	8 954	6 355
Autres professionnels	1 156 989	87 436	53 965	50 863	36 394	1 249 219	77 632	43 389	41 019	27 866
Société financières	41 640	691	571	539	456	64 296	603	118	355	118
Entreprises	484 116	42 649	25 725	30 777	22 285	483 407	44 748	25 276	31 349	20 457
Collectivités publiques	634 934	11 207	3 742	7 866	3 739	602 459	3 585	3 585	3 185	3 185
Autres agents économiques	50 368	3 601	3 578	3 512	3 489	35 265	7 531	7 462	6 908	6 839
TOTAL	4 660 634	257 941	148 895	147 918	101 742	4 671 837	239 892	137 802	127 312	90 050

NOTE 5
TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT,
D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					31/12/2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :					0	1 372
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées					0	
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	0	0	1 372
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		7 204		56 528	63 732	57 069
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		32		1 407	1 439	1 202
Dépréciations		-1 785		-3 301	-5 086	-4 363
VALEUR NETTE AU BILAN	0	5 452	0	54 634	60 086	53 907
Actions et autres titres à revenu variable		4 049			4 049	4 123
Créances rattachées					0	
Dépréciations					0	-3
VALEUR NETTE AU BILAN	0	4 049	0	0	4 049	4 120
TOTAL	0	9 501	0	54 634	64 135	59 399
Valeurs estimatives	0	9 611	0	49 459	59 070	59 186

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 143 K€ au 31/12/2011, contre 112 K€ au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

Il n'y a pas de plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 591 K€ au 31/12/2011, contre 1 275 K€ au 31/12/2010.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics): ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	55 709	50 871
Sociétés financières	3 944	3 958
Collectivités locales	-	1 401
Entreprises, assurances et autres clientèles	4 482	3 169
Total en principal	64 135	59 399
Créances rattachées		
Dépréciations		
VALEUR NETTE AU BILAN	64 135	59 399

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	63 732	0	4 049	67 781	58 440	0	4 123	62 563
dont titres cotés	45 528				45 426			
dont titres non cotés (1)	18 204		4 049	22 253	13 014		4 123	17 137
Créances rattachées	1 439			1 439	1 202			1 202
Dépréciations	5 086			5 086	4 363		3	4 366
VALEUR NETTE AU BILAN	60 086	0	4 049	64 135	55 279	0	4 120	59 399

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :
 OPCVM français 3 944 milliers d'euros
 dont OPCVM français de capitalisation 3 943 milliers d'euros
 OPCVM étrangers 107 milliers d'euros
 dont OPCVM étrangers de capitalisation 107 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	3 944	4 085
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	105	107
OPCVM autres		
TOTAL	4 049	4 192

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute		2 699	20 329	40 704	63 732	1 439	65 171	59 642
Dépréciations							-5 086	4 363
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	63 732	1 439	60 085	55 279
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute					0		0	
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	0	0	0	0

NOTE 6
TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
En milliers d'€uros											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
-SCI Château de Castelnou	EUR	850	1	98,61%	1 202	780	229		15	25	
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
Autres titres de participations											
- SAS Rue La Boetie	EUR	2 394 380	14 365 563	1,32%	227 662	227 662	12 654		966 668	568 510	7 909
- SAS Sacam Développement	EUR	730 622	22 242	1,35%	9 883	9 883	4 622		38 563	11 653	286
-Sacam International	EUR	807 036	443	1,32%	11 893	8 349			17 327	- 28 179	
-SAS Sacam Fireca	EUR	22 510	869	1,18%	529	275			- 167	- 177	
-SNC CA Titres	EUR	15 245	25 357	0,62%	362	362			114 992	5 063	
-SAS Sofilaro	EUR	8 940	477	14,32%	1 281	1 281	3			- 367	48
- Sacam Avenir	EUR	88 436	2	1,06%	1 208	1 208			3	- 19	
-SAS Sacam Participations	EUR	62 558	2 606	1,63%	1 184	1 184			2 386	1 894	
- FIA-NET Europe	EUR	48 815		1,16%	545	545					
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité											
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
Autres titres de participations					2 102	1 729					17
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					257 851	253 258	17 508	-	1 139 787	558 403	8 260

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	1 202	707	1 202	708
Titres cotés				
Avances consolidables	229	229	229	229
Créances rattachées				
Dépréciations	-495		-494	
VALEUR NETTE AU BILAN	936	936	937	937
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	256 649	259 602	247 642	373 920
Titres cotés				
Avances consolidables	19 164	19 164	55 412	55 412
Créances rattachées	160	160	172	172
Dépréciations	-4 098		-1 923	
Sous-total titres de participation	271 875	278 926	301 304	429 504
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1 349	1 349	1 349	1 349
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 349	1 349	1 349	1 349
VALEUR NETTE AU BILAN	273 224	280 275	302 653	430 853
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	274 160	281 212	303 590	431 790

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	257 851		248 844	
Titres cotés				
TOTAL	257 851		248 844	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché. Concernant, la SAS Rue la Boétie, la valeur d'utilité est de 21.45 € au 31/12/2011

NOTE 7
VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	1 202				1 202
Avances consolidables	229				229
Créances rattachées					-
Dépréciations	- 494	- 1			- 495
VALEUR NETTE AU BILAN	937	- 1	-	-	937
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation	301 304	21 191	50 688	-	271 875
Valeurs brutes	301 809	17 048	44 932		273 925
Avances consolidables	1 245	1 125	483		1 887
Créances rattachées	172	5 227	5 239		160
Dépréciations	- 1 923	- 2 210	34		- 4 098
Sous-total titres de participation	301 304	21 191	50 688	-	271 875
Autres titres détenus à long terme	1 349	-	-	-	1 349
Valeurs brutes	1 349				1 349
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 349	-	-	-	1 349
VALEUR NETTE AU BILAN	302 653	21 191	50 688	-	273 224
TOTAL	303 590	21 190	50 688	-	274 160

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	119 089	7 693	1 629		125 153
Amortissements et dépréciations	-76 662				-76 662
VALEUR NETTE AU BILAN	42 427	7 693	1 629	0	48 491
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	10 649	210	56		10 803
Amortissements et dépréciations	-9 912	-3			-9 914
VALEUR NETTE AU BILAN	738	208	56	0	889
TOTAL	43 165	7 901	1 685	0	49 380

NOTE 8
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers	36 696	23 688
Débiteurs divers	34 362	37 677
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	81	66
VALEUR NETTE AU BILAN	71 139	61 431
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	42 275	46 429
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	16 238	561
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	12 913	12 947
Autres produits à recevoir	20 955	19 214
Charges à répartir	165	191
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	225	143
VALEUR NETTE AU BILAN	92 770	79 485
TOTAL	163 909	140 916

NOTE 9
DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	127 312	62 617	-40 188	-1 823		147 918
Sur opérations sur titres	4 367	743	-23			5 086
Sur valeurs immobilisées	2 417	2 677	-34		207	5 267
Sur autres actifs	10 647	5 581	-2 062			14 165
TOTAL	144 742	71 617	-42 307	-1 823	207	172 436

NOTE 10
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT
ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	90				90		90	396
· à terme				199	199	1	200	
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	90	0	0	199	289	1	290	396
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	6 861				6 861		6 861	6 250
Comptes et avances à terme	474 919	884 617	819 784	756 476	2 935 796	9667	2 945 463	2 881 197
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	481 780	884 617	819 784	756 476	2 942 657	9 667	2 952 324	2 887 447
TOTAL	481 870	884 617	819 784	756 675	2 942 946	9 668	2 952 614	2 887 843

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	992 177				992 177	20	992 197	1 047 870
Comptes d'épargne à régime spécial :	9 302	0	0	0	9 302		9 302	9 692
· à vue	9 302				9 302		9 302	9 692
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	46 422	162 956	149 072	51 361	409 811	6933	416 744	367 817
· à vue	106				106		106	135
· à terme	46 316	162 956	149 072	51 361	409 705	6933	416 638	367 682
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 047 901	162 956	149 072	51 361	1 411 289	6953	1 418 242	1 425 380

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	694 307	703 967
Agriculteurs	85 739	87 109
Autres professionnels	97 323	94 128
Sociétés financières	6 993	6 631
Entreprises	438 873	444 080
Collectivités publiques	19 311	11 184
Autres agents économiques	75 697	78 281
Total en principal	1 418 242	1 425 380
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	1 418 242	1 425 380

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	2 119	36			2 155	11	2 166	1 546
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables (1)	4 860	950		150 000	155 810	310	156 120	152 664
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEUR AU BILAN	6 979	986	0	150 000	157 965	321	158 286	154 210

NOTE 13
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	3	5
Comptes de règlement et de négociation	107	194
Créditeurs divers	20 112	34 301
Versements restant à effectuer sur titres	602	896
VALEUR AU BILAN	20 823	35 396
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	7 663	16 849
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	19 469	16 581
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	12 481	10 704
Autres charges à payer	19 956	21 568
Autres comptes de régularisation	876	1 085
VALEUR AU BILAN	60 445	66 786
TOTAL	81 268	102 182

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite et assimilés						0
Provisions pour autres engagements sociaux	490			-19		471
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	854	381		-150		1 085
Provisions pour litiges fiscaux (1)	620	767	-1 293			94
Provisions pour autres litiges	50	49	-25			74
Provisions pour risques de crédit (2)	45 485	6 679		-4 903	-1	47 260
Provisions pour impôts (3)	583		-155			428
Provisions pour risques opérationnels	3 269	664	-18	-1		3 914
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	2 941	230		-619		2 552
Autres provisions (6)	2 592	2 307	-762	-1 211		2 926
VALEUR AU BILAN	56 884	11 077	-2 253	-6 903	-1	58 804

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(4) Voir note 16 ci-après

(5) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(6) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	313 766	263 747
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	192 508	217 136
Ancienneté de plus de 10 ans	129 189	149 136
Total plans d'épargne-logement	635 463	630 019
Total comptes épargne-logement	88 161	92 054
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	723 624	722 073

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	4 960	6 610
Comptes épargne-logement	13 430	15 813
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	18 390	22 423

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	357	295
Ancienneté de plus de 10 ans	1 786	2 287
Total plans d'épargne-logement	2 143	2 582
Total comptes épargne-logement	409	359
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	2 552	2 941

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	2 582	121	560	2 143
Comptes épargne-logement :	359	109	59	409
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	2 941	230	619	2 552

NOTE 16

ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	10 659	9 655
	Coûts des services rendus sur la période	853	770
	Coût financier	415	492
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-447	-786
	(Gains) / pertes actuariels *	50	528
	DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	11 530	10 659

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	853	770
	Coût financier	415	492
	Rendement attendu des actifs	-336	-322
	Amortissement du coût des services passés	16	19
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
	Autres gains ou pertes	-466	711
	CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	482	1 670

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	8 746	8 633
	Rendement attendu des actifs	336	322
	Gains / (pertes) actuariels	517	-183
	Cotisations payées par l'employeur	2 212	760
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-447	-786
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	11 364	8 746

Composition des actifs des régimes

Les actifs de régimes concernant les IFC ainsi que les régimes de retraites sont composés de :

84,50% d'obligations

8,80% d'actions

6,80% d'autres produits

Rendement des actifs des régimes

Le rendement attendu des actifs de régime concernant les IFC est de 4,50% et de 3,60% pour les régimes de retraites.

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation utilisé est de :

5,37% pour les indemnités de fin de carrière

3,80% pour les régimes de retraite.

NOTE 17
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds pour risques bancaires généraux	7 557	7 557
Valeur au bilan	7 557	7 557

NOTE 18
DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	0	0	0	0	4 737
Euro					0		0	4 737
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme				15 000	15 000	476	15 476	15 482
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
C/C bloqués des Caisses Locales				2 034	2 034	81	2 115	2 111
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	0	0	17 034	17 034	557	17 591	22 330

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 047 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 1640 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 19
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légal	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecart conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2009	28 057	240 374	22 884	210 775			43 404	545 494
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009							3 886	3 886
Variation de capital								-
Variation des primes et réserves								-
Affectation du résultat social 2009		29 638		9 880			- 39 518	-
Report à nouveau débiteur								-
Résultat de l'exercice 2010							39 650	39 650
Autres variations								-
Solde au 31 Décembre 2010	28 057	270 012	22 884	220 655	-	-	39 650	581 258
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							3 605	- 3 605
Variation de capital								-
Variation des primes et réserves								-
Affectation du résultat social 2010		27 033		9 011			- 36 045	-
Report à nouveau débiteur								-
Résultat de l'exercice 2011							28 609	28 609
Autres variations								-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	28 057	297 045	22 884	229 666	-	-	28 609	606 261

Commentaires :

- (1) dont 7 014 K€ de Certificat Coopératifs d'association souscrits par crédit Agricole SA.
(2) dont 59 035 K€ de primes d'émission et 70 590 K€ relatifs aux primes de fusion.

NOTE 20
COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	606 261	581 258
Fonds pour risques bancaires généraux	7 557	7 557
Dettes subordonnées et titres participatifs	17 591	22 330
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	631 409	611 145

NOTE 21
OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	5 289 191	5 289 191	5 226 485	5 226 488
Autres devises de l'Union Europ.	144	144	67	66
Franc Suisse	9 980	9 980	9 617	9 615
Dollar	1 223	1 223	1 475	1 475
Yen				
Autres devises	85	85		
Valeur brute	5 300 623	5 300 623	5 237 644	5 237 644
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation				
Dépréciations				
Total	5 300 623	5 300 623	5 237 644	5 237 644

NOTE 22
OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	4 731	4 722	5 372	5 477
Devises	2 473	2 473	2 667	2 667
Euros	2 258	2 249	2 705	2 810
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	4 731	4 722	5 372	5 477

NOTE 23
OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 962 951	32 405	1 995 356	1 663 830
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	1 962 951	32 405	1 995 356	1 663 830
Swaps de taux d'intérêt	1 953 498	32 405	1 985 903	1 652 981
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change	9 453		9 453	10 849
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	2 894	0	2 894	4 258
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	2 894	0	2 894	4 258
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels	2 894		2 894	4 258
Achetés	1 447		1 447	2 129
Vendus	1 447		1 447	2 129
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	1 965 845	32 405	1 998 250	1 668 088

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	375 000	831 685	779 218	375 000	831 685	779 218			
Caps, Floors, Collars	0	2 894	0		2 894				
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	375 000	834 579	779 218	375 000	834 579	779 218	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	9 453	0	0	9 453					
Sous total	9 453	0	0	9 453	0	0	0	0	0
TOTAL	384 453	834 579	779 218	384 453	834 579	779 218	0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	160 000	708 992	783 989	160 000	708 992	783 989			
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	4 258			4 258			
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	160 000	708 992	788 247	160 000	708 992	788 247	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	10 849	0	0	10 849					
Sous total	10 849	0	0	10 849	0	0	0	0	0
TOTAL	170 849	708 992	788 247	170 849	708 992	788 247	0	0	0

23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	30 475	1 995 356	20 155	1 652 981
Forward taux				
		2 894		4 258
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	30 475	1 998 250	20 155	1 657 239
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		9 453		10 849
Sous total	-	9 453	-	10 849
TOTAL	30 475	2 007 703	20 155	1 668 088

23.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	32 405	94 498	1 859 000	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 24
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés		
Engagements de financement	593 426	518 939
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	100 000	
. Engagements en faveur de la clientèle	493 426	518 939
Ouverture de crédits confirmés	405 158	410 186
- Ouverture de crédits documentaires	409	738
- Autres ouvertures de crédits confirmés	404 749	409 448
Autres engagements en faveur de la clientèle	88 269	108 754
Engagements de garantie	319 214	127 751
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	201 340	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	201 340	
. Engagements d'ordre de la clientèle	117 874	127 751
Cautions immobilières	10 900	10 800
Garanties financières	76 300	86 527
Autres garanties d'ordre de la clientèle	30 674	30 424
Engagements reçus		
Engagements de financement	350 152	350 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	350 152	350 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	801 015	699 019
. Engagements reçus d'établissements de crédit	38 699	18 389
. Engagements reçus de la clientèle	762 316	544 028
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	140 337	136 602
Autres garanties reçues	621 979	544 028

Les montants relatifs aux engagements des garanties Switch s'élèvent au 31 Décembre 2011 à 201 340 K€.

NOTE 25
PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 208	384
Sur opérations internes au Crédit Agricole	7 951	9 207
Sur opérations avec la clientèle	175 284	174 722
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 980	3 045
Produit net sur opérations de macro-couverture	1 009	936
Sur dettes représentées par un titre	2 863	2 392
Autres intérêts et produits assimilés	0	1 736
Intérêts et produits assimilés	191 295	192 422
Sur opérations avec les établissements de crédit	737	5
Sur opérations internes au Crédit Agricole	77 169	76 309
Sur opérations avec la clientèle	14 045	17 277
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	7 248	7 151
Autres intérêts et charges assimilées	31	15
Intérêts et charges assimilées	99 230	100 757
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	290 525	91 665

(1) Le montant des dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 476 milliers d'euros, il était de 619 milliers d'euros au 31 décembre 2010

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 26
REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement	294	195
Livret développement durable	-	-
Titres d'investissement	2 687	2 851
Opérations diverses sur titres	1 009	936
Revenus des titres à revenus fixes	3 990	3 982
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	13 590	13 902
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	13 590	13 902
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	17 580	17 884

NOTE 27
PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	467	-28	439	121	-26	95
Sur opérations internes au crédit agricole	13 791	-7 366	6 425	15 845	-8 527	7 318
Sur opérations avec la clientèle	18 120	-98	18 022	19 190	-75	19 115
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	8		8	8		8
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan			0			0
Sur prestations de services financiers (1)	55 616	-6 557	49 059	57 965	-6 824	51 141
Provision pour risques sur commissions	259	-438	-179	906	-930	-24
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	88 261	-14 487	73 774	94 035	-16 382	77 653

NOTE 28
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS
SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 700	-233
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	147	117
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	1 847	-116

NOTE 29
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS
DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	- 436	- 232
Reprises de dépréciations	3	289
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 433	57
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées	- 1	- 34
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	- 1	- 34
Solde des opérations sur titres de placement	- 434	23
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	- 434	23

NOTE 30
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	147	106
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Produits accessoires	593	480
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	739	586
Charges diverses	714	965
Quote part des opérations faites en commun	300	22
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	1 014	986
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-275	-400

NOTE 31
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	30 979	29 831
Charges sociales :	15 252	14 938
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Intéressement et participation	5 328	6 038
Impôts et taxes sur rémunérations	4 534	4 071
Total des charges de personnel	56 093	54 878
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 1 769	- 2 075
Frais de personnel nets	54 324	52 803
Frais administratifs		
Impôts et taxes	4 210	3 348
Services extérieurs et autres frais administratifs	33 802	32 547
Autres frais administratifs	-	226
Total des charges administratives	38 012	35 669
Refacturation et transferts de charges administratives	- 738	- 530
Frais administratifs nets	37 274	35 139
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	91 598	87 942

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	153	150
Non cadres	739	737
TOTAL	892	887
<i>Dont : - France</i>	<i>879</i>	<i>873</i>
<i>- Étranger</i>	<i>13</i>	<i>14</i>
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>		

La rémunération des organes de Direction et d'administration est conforme à la convention collective des Cadres de Direction et aux textes en vigueur dans l'institution.

Le montant global des rémunérations des organes d'administration et de direction s'élève à 1 281.3K€.

NOTE 32 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et dépréciations	68 953	55 987
Dépréciations de créances douteuses	55 774	45 149
Autres provisions et dépréciations	13 179	10 838
Reprises de provisions et dépréciations	41 779	29 963
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	34 519	21 191
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	7 260	8 772
Variation des provisions et dépréciations	27 174	26 024
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	335	191
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (3)	10 577	3 763
Décote sur prêts restructurés	87	41
Récupérations sur créances amorties	-494	-834
Autres pertes	53	407
COÛT DU RISQUE	37 731	29 593

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises :

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises

(2) Dont 104 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 7 407 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 33
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	2 211	1 313
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 211	1 313
Reprises de dépréciations	34	43
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	34	43
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-2 177	-1 270
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 177	-1 270
Plus-values de cessions réalisées	0	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Moins-values de cessions réalisées	-2	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2	
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	-2	0
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2	0
Solde en perte ou en bénéfice	-2 179	-1 270
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	3	163
Moins-values de cessions	94	10
Solde en perte ou en bénéfice	-91	153
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-2 270	-1 117

NOTE 34
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La caisse régionale n'a pas comptabilisé de charges et de produits exceptionnels sur l'exercice 2011.

NOTE 35
IMPOT SUR LES BENEFICES

Cet agrégat comprend la charge relative à l'impôt sur les bénéfices ainsi que les provisions pour risques fiscaux. La charge fiscale de l'exercice s'élève à 12 834 K€ dont 680 K€ de reprise nette de provision.

Intégration fiscale :

La Caisse régionale Sud Méditerranée fait partie à compter de l'exercice 2011, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle a perçu un produit d'impôt résultant de la réallocation de l'économie d'IS liées au dividendes intragroupe pour 684 K€.

NOTE 36

INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse Régionale Sud Méditerranée exerce son activité essentiellement dans le secteur « banque de proximité en France », toutefois il convient de noter l'activité de sa succursale à Barcelone (distribution de crédits)

36.1 Résultat courant par zone géographique

Au 31 Décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements et dépréciations	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immo	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	172 032	-89 161	-6 951	75 920	-27 150	48 770	-2 269	46 501
Autres pays de l'U.E.	8 535	-2 904	-108	5 523	-10 581	-5 058		-5 058
Autres pays d'Europe				0		0		0
Amérique du Nord				0		0		0
Amérique Centrale et Latine				0		0		0
Afrique et Moyen-Orient				0		0		0
Asie et Océanie (hors Japon)				0		0		0
Japon				0		0		0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	180 567	-92 065	-7 059	81 443	-37 731	43 712	-2 269	41 443

Au 31 Décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements et dépréciations	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immo	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	171 420	-85 822	-6 758	78 840	-18 831	60 009	-1 117	58 892
Autres pays de l'U.E.	11 307	-2 328	-48	8 931	-10 762	-1 832		-1 832
Autres pays d'Europe				0		0		0
Amérique du Nord				0		0		0
Amérique Centrale et Latine				0		0		0
Afrique et Moyen-Orient				0		0		0
Asie et Océanie (hors Japon)				0		0		0
Japon				0		0		0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	182 726	-88 150	-6 806	87 770	-29 593	58 177	-1 117	57 060

NOTE 37
AFFECTATION DES RESULTATS

PROJET AFFECTATION DU RESULTAT au 31/12/2011	
Résultat comptable à affecter	28 609 166,52 €
Distribué	2 776 978,47 €
<i>Intérêts aux parts sociales</i>	<i>631 290,98</i>
<i>Rémunération des CCA</i>	<i>2 145 687,49 €</i>
Conservé	25 832 188,05 €
<i>Réserves légales</i>	<i>19 374 141,04 €</i>
<i>Autres réserves</i>	<i>6 458 047,01 €</i>

NOTE 38
IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale Sud Méditerranée ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

NOTE 39
PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale Sud Méditerranée

<i>(en milliers d'euros)</i>	ERNST & YOUNG	%	ADG	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	130	100%	62	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	130	100%	62	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	130	100%	62	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

**NOTE40
PUBLICITE**

Le rapport de gestion est à la disposition des sociétaires, pour consultation, au Siège Social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Méditerranée, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan.

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud
Méditerranée**

Exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

SGADG
28, avenue du Général-Guillaud
66100 Perpignan

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre Caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

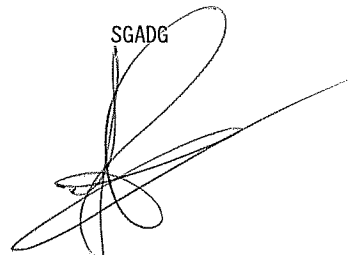
III. Vérifications et informations spécifiques

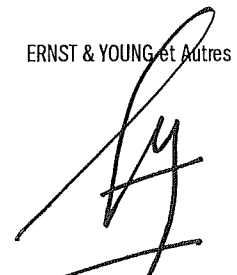
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Perpignan et Toulouse, le 5 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

SGADG

Albert Zaragoci

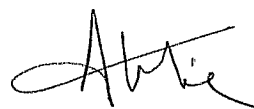
ERNST & YOUNG et Autres

Frank Astoux

Caisse Régionale Sud Méditerranée

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2011

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Sud Méditerranée en date du 10 Février 2012 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 28 Mars 2012.

Perpignan le 23/02/2012



**Philippe AVELINE
Directeur Général**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
Présentation juridique de l'entité	4
Organigramme simplifié du Crédit Agricole.....	4
Relations internes au Crédit agricole	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
COMPTE DE RESULTAT	9
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	10
BILAN ACTIF	11
BILAN PASSIF	12
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	13
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	14
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	15
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	16
1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	16
1.1. Normes applicables et comparabilité.....	16
1.2. Format de présentation des états financiers.....	17
1.3. Principes et méthodes comptables.....	18
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	40
2. Périmètre de consolidation	43
2.1 Participations non consolidées	43
3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	44
3.1. Risque de crédit.....	44
3.2. Risque de marché.....	51
3.3. Risque de liquidité et de financement.....	55
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	58
3.5. Risques opérationnels	59
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	59
4. Notes relatives au compte de résultat	61
4.1. Produits et Charges d'intérêts	61
4.2. Commissions nettes	62
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	62
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers.....	64
4.5. Produits et charges nets des autres activités	64
4.6. Charges générales d'exploitation	64
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	65
4.8. Coût du risque	65
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	65
4.10. Impôts	66
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	67
5. Informations sectorielles	68

6. Notes relatives au bilan	68
6.1. Caisse, Banques centrales	68
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	68
6.3. Instruments dérivés de couverture	69
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente	70
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	70
6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers	72
6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	73
6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	74
6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	74
6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	74
6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers	75
6.12. Immeubles de placement.....	76
6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	77
6.14. Provisions	78
6.15. Capitaux propres	80
6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	82
7. Avantages au personnel et autres rémunérations	83
7.1. Détail des charges de personnel	83
7.2. Effectif fin de période	83
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....	83
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	84
7.5. Autres avantages sociaux.....	85
7.6. Rémunérations de dirigeants.....	85
8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties	85
9. Juste valeur des instruments financiers.....	87
9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	87
9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	88
10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011	91
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	92

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale Sud Méditerranée est une société coopérative à personnel et capital variable dont le siège est situé à PERPIGNAN, 30 rue pierre Bretonneau. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous la référence 776179335 et fait partie du groupe crédit agricole au même titre que les 38 autres Caisses Régionales figurant dans l'organigramme du groupe décrit ci-après

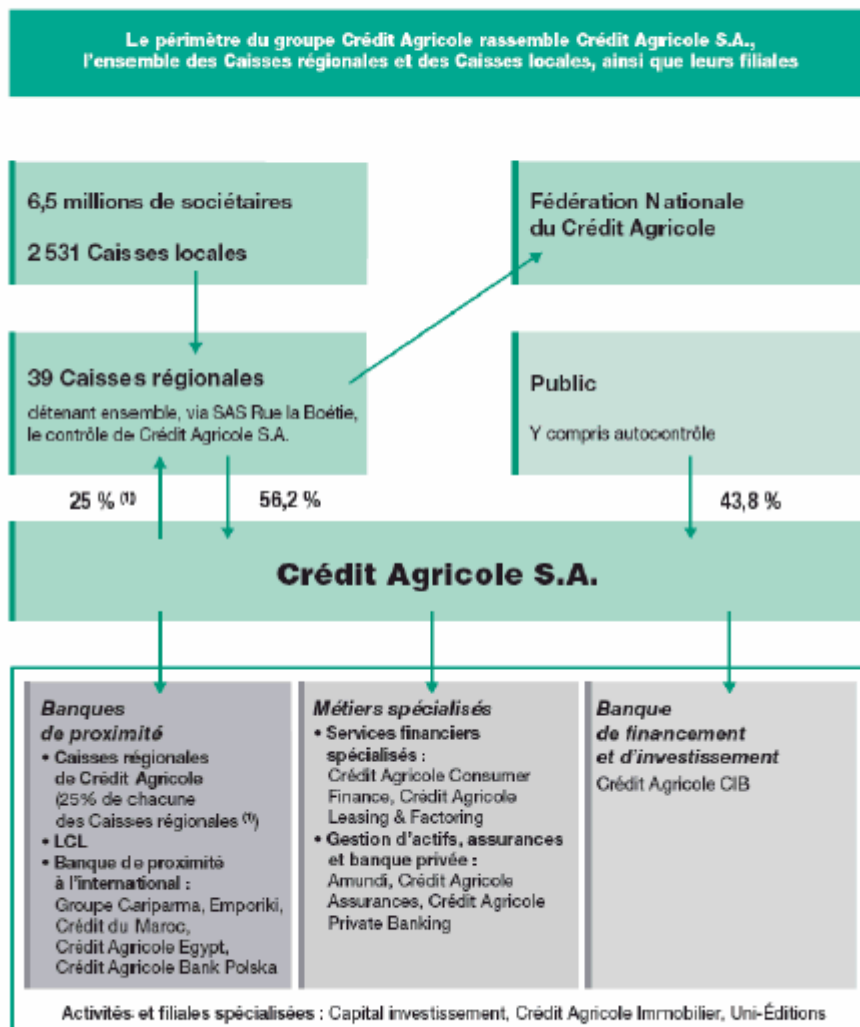
Organigramme simplifié du Crédit Agricole.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2011

Relations internes au Crédit agricole

➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

➤ Informations relatives aux parties liées

Les parties liées correspondent aux entités constituant le périmètre consolidé au 31 décembre 2011 et aux dirigeants. Ce dernier est composé de la Caisse Régionale Sud Méditerranée et des 53 Caisses Locales qui lui sont affiliées, selon les principes énoncés au paragraphe « la consolidation des Caisses Régionales. »

Le montant du capital détenu par les Caisses Locales est de 21 043 K€ et les comptes courants bloqués s'élèvent à 2 034 K€.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	4.1	222 201	211 289
Intérêts et charges assimilées	4.1	-127 515	-120 016
Commissions (produits)	4.2	91 197	96 338
Commissions (charges)	4.2	-14 538	-15 460
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	861	1 573
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	8 214	8 386
Produits des autres activités	4.5	750	2 999
Charges des autres activités	4.5	-1 794	-2 341
PRODUIT NET BANCAIRE		179 376	182 768
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1- 7.4-7.6	-92 177	-87 365
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 924	-6 759
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		80 275	88 644
Coût du risque	4.8	-37 617	-29 594
RESULTAT D'EXPLOITATION		42 658	59 050
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-91	153
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		42 567	59 203
Impôts sur les bénéfices	4.10	-12 496	-18 984
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		30 071	40 219
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		30 071	40 219

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du groupe		30 071	40 219
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(2 814)	(1 792)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		44	74
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		298	(465)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		(2 472)	(2 183)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence (1)		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	(2 472)	(2 183)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		27 599	38 036
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		27 599	38 036

Les montants sont présentés net d'impôts.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales	6.1	29 785	30 187
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 186	10 503
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	96 651	51 912
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	266 232	260 074
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	205 170	113 950
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	4 494 204	4 557 460
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		52 811	13 394
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	50 148	45 045
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	24 647	29 801
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	130 103	117 394
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.12	4 443	2 121
Immobilisations corporelles	6.13	36 828	40 318
Immobilisations incorporelles	6.13	889	738
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		5 401 097	5 272 897

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	672	1 024
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	65 910	31 397
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	2 945 394	2 881 593
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	1 415 074	1 422 213
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	158 536	154 211
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		71 849	35 614
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	24	17 734
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	71 719	76 640
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	10 934	10 582
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	15 315	20 033
TOTAL DETTES		4 755 427	4 651 041
CAPITAUX PROPRES	6.15	645 670	621 856
Capitaux propres - part du Groupe		645 670	621 856
Capital et réserves liées		156 379	156 605
Réserves consolidées		457 145	420 484
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 075	4 548
Résultat de l'exercice		30 071	40 219
Intérêts minoritaires			
TOTAL DU PASSIF		5 401 097	5 272 897

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe (1)	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010	26 929	550 110		577 039	6 731	3 842	587 612		587 612
Augmentation de capital	50			50			50		50
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2010				0		-3 842	-3 842		-3 842
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	50	0	0	50	0	-3 842	-3 792	0	-3 792
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-2 183	0	-2 183	0	-2 183
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)				0			0		0
Résultat au 31/12/2010				0		40 219	40 219		40 219
Capitaux propres au 31 décembre 2010	26 980	550 110	0	577 090	4 548	40 219	621 857	0	621 856
Affectation du résultat 2010		36 660		36 660		-36 660	0		0
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	26 980	586 770	0	613 750	4 548	3 559	621 857	0	621 856
Augmentation de capital	-226			-226			-226		-226
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2011				0		-3 559	-3 559		-3 559
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-226	0	0	-226	0	-3 559	-3 785	0	-3 785
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-2 472	0	-2 472	0	-2 472
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		30 071	30 071		30 071
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2011	26 754	586 770	0	613 524	2 075	30 071	645 670	0	645 670

(1) Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, des montants relatifs à la première application des normes IFRS et des retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en PNB.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale Sud Méditerranée en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	42 567	59 203
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 924	6 809
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	37 598	28 051
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	93	-153
Résultat net des activités de financement	1 073	1 665
Autres mouvements	-1 623	30
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	44 065	36 404
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-25 244	-18 913
Flux liés aux opérations avec la clientèle	18 417	-64 379
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-17 735	3 001
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-20 488	-18 434
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-25 898	-11 413
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-70 948	-110 140
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	15 684	-50 937
Flux liés aux participations (1)	-1 324	-218
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 233	-5 133
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-4 557	-5 351
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-3 785	-3 792
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-5 791	-11 551
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-9 576	-15 343
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	1 551	-71 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	55 753	90 980
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	30 163	32 070
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	25 590	58 910
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	57 304	55 753
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	29 768	30 163
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	27 536	25 590
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 551	-35 227

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Les acquisitions de titres de participation portent notamment sur les opérations suivantes : SACAM AVENIR pour 271K€, FIA-NET EUROPE pour 545 K€, SAS RUE LA BOETIE pour 7 977 K€, PYRENEES ROUSSILLON INVESTISSEMENT pour 46 K€, SAFER DU LANGUEDOC pour 72 K€ et SUD MED IMMOBILIER pour 160 K€.

Les cessions de titres de participation portent notamment sur la liquidation du GIE ATTICA pour un montant de 46 K€ et la diminution du capital de CA INNOVE pour un montant de 12K€. Nous noterons également la libération d'actions de la SAS SACAM INTERNATIONNAL pour 507 K€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par l'entité à ses actionnaires, à hauteur de 3 559 K€ pour l'année 2011.

(3) Au cours de l'année 2011, le remboursement de dettes subordonnées s'élève à 4 600 K€.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

La Caisse Régionale Sud Méditerranée n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale Sud Méditerranée utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Sud Méditerranée.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- EMTN Confluent
- EMTN CALYON CMS TEC
- EMTN FONDS DIVIDENDE
- OCA LATECOERE

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Sud Méditerranée a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Sud Méditerranée a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcôte / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcôtes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale Sud Méditerranée utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. la Caisse Régionale Sud Méditerranée prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale Sud Méditerranée constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière » ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la

stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus – dans ce contexte - d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers).

Cette évolution est sans impact sur les états financiers de la Caisse Régionale Sud Méditerranée.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
 - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale Sud Méditerranée en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée constitue les dépréciations correspondantes, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des

pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre de la norme Bâle II, la Caisse Régionale Sud Méditerranée détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel et portent sur le marché Espagnol.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Sud Méditerranée retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Sud Méditerranée compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse Régionale Sud Méditerranée identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Sud Méditerranée détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale Sud Méditerranée a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Sud Méditerranée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.
Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

En France, les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale.

Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	8 à 20 ans
Installations techniques	5 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Sud Méditerranée sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Sud Méditerranée et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale Sud Méditerranée dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale Sud Méditerranée détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Sud Méditerranée et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Sud Méditerranée détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale Sud Méditerranée détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Sud Méditerranée est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale Sud Méditerranée sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Sud Méditerranée ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Sud Méditerranée ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2011, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20% et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

- SAS SUD MED Immobilier
- SCI Château de Castelnou

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
Titres de participations non consolidés (détail)				
- Autres parts dans les entreprises liées				
SCI château de Castelnou	708	98,61	708	98,60
- Autres titres de participations				
SAS Rue La Boetie	229 440	1,32	221 621	1,32
SA Sofilaro	1 401	14,32	1 348	14,32
SAS Sacam Développement	10 303	1,35	11 727	1,40
SAS Sacam Fireca	275	1,18	277	1,18
SNC CA Titres	411	0,62	411	0,62
SAS SACAM International	8 349	1,32	10 466	1,32
SAS SACAM Avenir	1 208	1,06	937	1,06
SAS SACAM Participation	1 324	1,63	1 226	1,63
FIA-NET EUROPE	545	1,16		
- Autres titres de participations (ensemble)	7 655		6 711	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	261 619		255 432	

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Sud Méditerranée est assurée par la direction des Finances qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement. (cf Rapport de gestion page 13)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	9 186	10 503
Instruments dérivés de couverture	96 651	51 912
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	4 469	4 465
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	4 014	3 467
Prêts et créances sur la clientèle	4 494 204	4 557 460
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	50 148	45 045
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	4 658 672	4 672 852
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	493 427	518 940
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	116 427	126 153
Provisions - Engagements par signature	- 1 085	- 854
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	608 769	644 239
TOTAL EXPOSITION NETTE	5 267 441	5 317 091

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	4 014				4 014
Institutions non établissements de crédit	680 782	11 701	8 338		672 444
Grandes entreprises	501 462	42 914	30 149	9 264	462 049
Clientèle de détail	3 507 139	203 326	109 432	37 996	3 359 711
Total * (1)	4 693 397	257 941	147 919	47 260	4 498 218
Valeurs au bilan					4 498 218

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 30 779 milliers d'euros.

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	3 463				3 463
Institutions non établissements de crédit	619 002	3 377	3 129		615 873
Grandes entreprises	573 855	41 153	25 359	9 894	538 602
Clientèle de détail	3 499 231	179 548	83 010	35 591	3 380 630
Total *	4 695 551	224 078	111 498	45 485	4 538 568
Créances rattachées nettes					22 359
Valeurs au bilan					4 560 927

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 33 038 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Etablissement de crédit		
Institutions non établissements de crédit	114 564	126 415
Grandes entreprises	86 890	102 708
Clientèle de détail	291 973	289 817
Total	493 427	518 940
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	55 260	
Etablissement de crédit	1 447	
Institutions non établissements de crédit	520	559
Grandes entreprises	51 287	93 202
Clientèle de détail	9 360	33 990
Total	117 874	127 751

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	13	8
Institutions non établissements de crédit	19 299	11 098
Grandes entreprises	445 255	448 114
Clientèle de détail	950 507	954 844
Total (1)	1 415 074	1 414 064
Dettes rattachées		8 149
Valeur au bilan	1 415 074	1 422 213

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	4 189 516	170 641	112 825	47 260	4 029 431
Autres pays de l'UE	493 041	87 254	35 085		457 956
Dont Espagne	441 129	81 352	30 150		410 979
Autres pays d'Europe	6 046	42	5		6 041
Amérique du Nord	3 265				3 265
Amériques Centrale et du Sud	246				246
Afrique et Moyen Orient	1 283	4	4		1 279
Asie et Océanie (hors Japon)					0
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * (1)	4 693 397	257 941	147 919	47 260	4 498 218
Valeurs au bilan					4 498 218

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 30 779 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	4 150 876	137 000	85 004	45 485	4 020 387
Autres pays de l'UE	533 495	87 030	26 480		507 015
Dont Espagne	481 676	84 548	25 018		456 658
Autres pays d'Europe	5 764	41	7		5 757
Amérique du Nord	3 275	1	1		3 274
Amériques Centrale et du Sud	268				268
Afrique et Moyen Orient	1 871	6	6		1 865
Asie et Océanie (hors Japon)	1				1
Japon	1				1
Organismes supranationaux					0
Total *	4 695 551	224 078	111 498	45 485	4 538 568
Créances rattachées nettes					22 359
Valeurs au bilan					4 560 927

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 33 038 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	492 697	517 921
Autres pays de l'UE	598	755
Autres pays d'Europe	55	50
Amérique du Nord	46	164
Amériques Centrale et du Sud	3	8
Afrique et Moyen Orient	25	40
Asie et Océanie (hors Japon)	2	2
Japon		
Total	493 426	518 940
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	116 807	127 539
Autres pays de l'UE	922	33
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		34
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	145	145
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	117 874	127 751

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	1 372 597	1 388 253
Autres pays de l'UE	37 502	21 477
Autres pays d'Europe	2 149	1 298
Amérique du Nord	1 604	992
Amériques Centrale et du Sud	251	332
Afrique et Moyen Orient	634	1 580
Asie et Océanie (hors Japon)	333	124
Japon	4	8
Organismes supra-nationaux		
Total	1 415 074	1 414 064
Dettes rattachées		8 149
Valeur au bilan	1 415 074	1 422 213

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Information sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2011	31/12/2011
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	comptable des actifs financiers en			
Instruments de capitaux propres						1 403	1 312	
Instruments de dette	-	-	-	-	-	297	3 301	
Administrations centrales						-		
Banques centrales						-		
Etablissements de crédit						-	3 301	
Institutions non établissements de crédit						-		
Grandes entreprises						-		
Clientèle de détail						-		
Prêts et avances	105 394	10 833	188	-	116 415	110 022	195 179	110 015
Administrations centrales						-		
Banques centrales						-		
Etablissements de crédit						-		
Institutions non établissements de crédit	16 629	2 706	188		19 523	3 363	8 338	3 363
Grandes entreprises	14 258	987			15 245	12 765	39 413	12 765
Clientèle de détail	74 507	7 140			81 647	93 894	147 428	93 887
Total	105 394	10 833	188	-	116 415	111 722	199 792	110 015

(en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2010	31/12/2011
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	comptable des actifs financiers en			
Instruments de capitaux propres						1 290	- 1 264	
Instruments de dette	-	-	-	-	-	294	- 3 128	-
Administrations centrales						-		
Banques centrales						-		
Etablissements de crédit						-	3 128	
Institutions non établissements de crédit						-		
Grandes entreprises						-		
Clientèle de détail						-		
Prêts et avances	175 307	15 353	4 456	-	195 116	112 580	- 172 797	112 400
Administrations centrales						-		
Banques centrales						-		
Etablissements de crédit						-		
Institutions non établissements de crédit	70 165	2 703	3 472		76 340	248	- 3 818	248
Grandes entreprises	20 549	419			20 968	15 794	- 38 767	15 794
Clientèle de détail	84 593	12 231	984		97 808	96 538	130 212	96 358
Total	175 307	15 353	4 456	-	195 116	114 164	- 177 189	112 400

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	12	12	5		17	3
Risques sur les autres contreparties	401	401	401	664	113	389
Total	413	413	406	664	130	392
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	413	413	406	664	130	392
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
Total	413	413	406	664	130	392
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	413	413	406	664	130	392

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,

- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,

- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières. (cf Rapport de gestion page 16)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	396	10 083	86 172	96 651	51 912
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				396	10 083	86 172	96 651	51 912
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	396	10 083	86 172	96 651	51 912
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	396	10 083	86 172	96 651	51 912

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	4 767	14 988	46 155	65 910	31 397
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				4 767	14 988	46 155	65 910	31 397
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	4 767	14 988	46 155	65 910	31 397
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	4 767	14 988	46 155	65 910	31 397

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	0	406	0	406	664
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					401		401	654
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					5		5	10
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	406	0	406	664
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	406	0	406	664

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	0	672	0	672	1 024
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					667		667	1 014
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					5		5	10
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	672	0	672	1 024
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	672	0	672	1 024

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	1 988 796	1 657 239
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 985 902	1 652 981
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	2 894	4 258
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
<u>Autres instruments :</u>	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	1 988 796	1 657 239
. Opérations de change à terme	9 454	10 849
Total	1 998 250	1 668 088

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. (cf rapport de gestion page 20)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	5 265 086	5 265 086	5 261 738	5 261 741
Autres devises de l'UE	10 124	10 124	9 617	9 615
USD	1 223	1 223	1 475	1 475
JPY				
Autres devises	85	85	67	66
Total bilan	5 276 518	5 276 518	5 272 897	5 272 897

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	15 315	0	0	19 414	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	15 315	0	0	19 414	0

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement. (cf Rapport de gestion page 21)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	61 633	3 943	30 030	109 564	205 170
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	507 994	462 442	1 338 588	2 380 358	4 689 383
Total (1)	569 627	466 385	1 368 618	2 489 922	4 894 553
Dépréciations					-195 179
Valeurs nettes au bilan					4 699 374

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	57 975	4 566	25 952	21 289	109 782
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	442 457	558 219	1 347 312	2 344 100	4 692 088
Total	500 432	562 785	1 373 264	2 365 389	4 801 870
Créances rattachées					42 337
Dépréciations					-172 797
Valeurs nettes au bilan					4 671 410

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	484 928	884 137	819 754	756 575	2 945 394
Dettes envers la clientèle	1 055 248	162 206	146 259	51 361	1 415 074
Total (1)	1 540 176	1 046 343	966 013	807 936	4 360 468
Valeur au bilan					4 360 468

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	438 476	696 171	1 010 486	726 746	2 871 879
Dettes envers la clientèle	1 109 684	135 415	163 392	5 573	1 414 064
Total	1 548 160	831 586	1 173 878	732 319	4 285 943
Dettes rattachées					17 863
Valeur au bilan					4 303 806

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	2 130	36			2 166
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	5 170	950		150 000	156 120
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				250	250
Total (1)	7 300	986		150 250	158 536
Valeur au bilan					158 536
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	476			14 839	15 315
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total (1)	476			14 839	15 315
Valeur au bilan					15 315

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	540	1 000			1 540
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	550	1 900		150 000	152 450
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	1 090	2 900		150 000	153 990
Dettes rattachées					221
Valeur au bilan					154 211
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		4 600		14 814	19 414
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total		4 600		14 814	19 414
Dettes rattachées					619
Valeur au bilan					20 033

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité. (cf rapport de gestion page 22)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	96 639	63 469	1 925 951	51 903	28 891	1 585 739
Taux d'intérêt	96 639	63 469	1 925 951	51 903	28 891	1 585 739
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	12	2 441	27 547	9	2 506	28 056
Taux d'intérêt	12	2 441	27 547	9	2 506	28 056
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	96 651	65 910	1 953 498	51 912	31 397	1 613 795

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité. (cf Rapport de gestion page 22)

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale Sud Méditerranée est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Sud Méditerranée est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

En application de la réglementation, la Caisse Régionale Sud Méditerranée doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2011 comme en 2010, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 190	366
Sur opérations internes au Crédit Agricole	5 645	7 043
Sur opérations avec la clientèle	179 886	179 366
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente		
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 565	1 438
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	32 915	23 076
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	222 201	211 289
Sur opérations avec les établissements de crédit	737	4
Sur opérations internes au Crédit Agricole	76 860	76 030
Sur opérations avec la clientèle	12 058	14 803
Sur dettes représentées par un titre	6 058	6 007
Sur dettes subordonnées	1 073	1 640
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	30 728	21 532
Sur opérations de location-financement	0	
Autres intérêts et charges assimilées	1	
Charges d'intérêts	127 515	120 016

(1) dont 7 934 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 6 009 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

(2) dont 1 709 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 1 912 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	467	-28	439	121	-26	95
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13 791	-7 366	6 425	15 845	-8 527	7 318
Sur opérations avec la clientèle	18 379	-362	18 017	19 433	-324	19 109
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	8		8	8		8
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	2 937	-225	2 712	2 967	-201	2 766
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	54 232	-6 537	47 695	56 461	-6 360	50 101
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 383	-20	1 363	1 503	-22	1 481
Produits nets des commissions	91 197	-14 538	76 659	96 338	-15 460	80 878

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 699	-73
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-700	1 526
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	164	120
Résultat de la comptabilité de couverture	-302	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	861	1 573

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	19 920	- 20 222	- 302
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 363	- 17 859	- 15 496
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	17 557	- 2 363	15 194
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	188 670	- 188 670	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	95 926	- 92 744	3 182
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	92 744	- 95 926	- 3 182
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
Total résultat de la comptabilité de couverture	208 590	- 208 892	- 302

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3 022	- 3 022	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 584	- 1 438	146
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 438	- 1 584	- 146
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	110 263	- 110 263	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	52 726	- 57 537	- 4 811
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	57 537	- 52 726	4 811
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
Total résultat de la comptabilité de couverture	113 285	- 113 285	-

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	8 260	8 428
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	41	-34
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-87	-8
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	8 214	8 386

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

Au 31/12/2011, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a déprécié durablement les titres suivants : CA Innove pour un montant de 24 K€, SACAM SANTEFFI pour 9 K€ et SUD MED IMMO pour 54 K€.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-606	-257
Autres produits (charges) nets	-438	915
Produits (charges) des autres activités	-1 044	658

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	54 837	52 138
Impôts et taxes	4 235	3 382
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	33 105	31 845
Charges d'exploitation	92 177	87 365

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Sud Méditerranée.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2011			2010
	E & Y	KPMG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	135	62	197	193
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				
Total	135	62	197	193

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	6 924	6 759
- immobilisations corporelles	6 921	6 562
- immobilisations incorporelles	3	197
Dotations aux dépréciations	-	-
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	6 924	6 759

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-68 819	-55 987
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-62 146	-48 290
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-173	-166
Autres actifs	-5 581	-7 491
Engagements par signature	-381	
Risques et charges	-538	-40
Reprises de provisions et de dépréciations	31 164	25 801
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	30 507	25 192
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	467	216
Engagements par signature	150	57
Risques et charges	40	336
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-37 655	-30 186
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-257	-191
Récupérations sur prêts et créances amortis	494	834
Décotes sur crédits restructurés	-87	-41
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-112	-10
Coût du risque	-37 617	-29 594

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-91	153
Plus-values de cession	3	163
Moins-values de cession	-94	-10
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	-91	153

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	12 675	17 651
Charge d'impôt différé	-179	1 333
Charge d'impôt de la période	12 496	18 984

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	42 567	<i>Taux d'impôt théorique 36,10%</i>	15 367
Effet des différences permanentes			-2 518
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-436
Effet de l'imposition à taux réduit			-11
Effet des autres éléments			94
Taux et charge effectif d'impôt		29,34 %	12 496

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

L'application de la loi de finances rectificative pour 2011 relative à l'Impôt sur les sociétés prévoit une contribution exceptionnelle et temporaire de 5 % du taux d'IS pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€.

La Caisse Régionale Sud Méditerranée, dont le chiffre d'affaires pour 2011 est de 315,6 M€, est concernée par cette nouvelle disposition. L'incidence de cette mesure a conduit la Caisse Régionale Sud Méditerranée à comptabiliser un complément d'IS de 671 K€ au 31/12/2011.

Au 31/12/2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	59 203	<i>Taux d'impôt théorique 34,43%</i>	20 384
Effet des différences permanentes			-1 173
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			263
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-467
Effet de l'imposition à taux réduit			17
Effet des autres éléments			-40
Taux et charge effectif d'impôt		32,07 %	18 984

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		- 2 775	44		- 2 731
Transfert en compte de résultat		- 39			- 39
Variation de l'écart de conversion				298	298
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					-
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					-
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	-	- 2 814	44	298	- 2 472
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)					-
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	-	- 2 814	44	298	- 2 472

Variation de juste valeur		- 1 792	74		- 1 718
Transfert en compte de résultat					-
Variation de l'écart de conversion					-
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				- 465	- 465
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					-
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	-	- 1 792	74	- 465	- 2 183
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					-
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	-	- 1 792	74	- 465	- 2 183

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Montant brut	2 685	1 628
Impôt	129	164
Total net	2 814	1 792

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse Régionale Sud Méditerranée exerce son activité essentiellement dans le secteur « Banque de proximité en France ». Toutefois concernant l'activité crédits, il convient de noter l'activité de sa succursale à Barcelone (cf note 3.1).

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	23 810		24 090	
Banques centrales	5 975		6 073	
Total en principal	29 785	0	30 163	0
Créances/ dettes rattachées			24	
Valeur au bilan	29 785	0	30 187	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	406	664
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	8 780	9 839
Valeur au bilan	9 186	10 503
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	406	664
Valeur au bilan	406	664

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	8 780	9 839
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	8 780	9 839
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	8 780	9 839

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	672	1 024
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	672	1 024

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	672	1 024
Valeur au bilan	672	1 024

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 469	141		4 465	97	
Actions et autres titres à revenu variable	1 456	2		1 526		-3
Titres de participation non consolidés	260 307	7 338	-3 570	254 083	7 952	-1 449
Total des titres disponibles à la vente	266 232	7 481	-3 570	260 074	8 049	-1 452
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	266 232	7 481	-3 570	260 074	8 049	-1 452
Impôts		-293			-166	1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		7 188	-3 570		7 883	-1 451

(1) dont – 1 312 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	3 813	2 959
dont comptes ordinaires débiteurs sains	3 813	2 959
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	201	395
Titres non cotés sur un marché actif		113
Autres prêts et créances		
Total (1)	4 014	3 467
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	4 014	3 467
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	23 723	23 025
Comptes et avances à terme	163 925	73 939
Prêts subordonnés	13 508	13 519
Titres non cotés sur un marché actif		
Total (1)	201 156	110 483
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	201 156	110 483
Valeur nette au bilan	205 170	113 950

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	17 290	17 803
Autres concours à la clientèle	4 604 817	4 551 714
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	6 897	27 000
Titres non cotés sur un marché actif	1 024	1 015
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	19 552	55 641
Comptes ordinaires débiteurs	39 803	38 915
Total (1)	4 689 383	4 692 088
Créances rattachées		38 169
Dépréciations	-195 179	-172 797
Valeur nette	4 494 204	4 557 460
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total (1)	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	4 494 204	4 557 460

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2011, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a apporté 1 314 483K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 084 440 K€ en 2010. La Caisse Régionale Sud Méditerranée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale Sud Méditerranée a apporté :

- 722 321 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 659 410 K€ en 2010;
- 139 413 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 184 026 K€ en 2010;
- 166 103 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 146 212 K€ en 2010.
- 258 786 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 94 793 K€ en 2010.
- 27 861 K€ de créances à d'autres partenaires hors groupe.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit					
Créances sur la clientèle	172 797	69 294	46 912		195 179
dont dépréciations collectives	45 485	6 678	4 903		47 260
Opérations de location financement					
Titres détenus jusqu'à l'échéance	3 128	173			3 301
Actifs disponibles à la vente	1 264	87	39		1 312
Autres actifs financiers	10 647	5 581	2 062		14 166
Total des dépréciations des actifs financiers	187 836	75 135	49 013		213 958

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit					
Créances sur la clientèle	153 112	55 049	35 364		172 797
dont dépréciations collectives	49 640	3 307	7 462		45 485
Opérations de location financement					
Titres détenus jusqu'à l'échéance	2 962	166			3 128
Actifs disponibles à la vente	1 256	8			1 264
Autres actifs financiers	3 670	7 491	514		10 647
Total des dépréciations des actifs financiers	161 000	62 714	35 878		187 836

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	290	395
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total (1)	290	395
Dettes rattachées		1
Total	290	396
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes et avances à terme	2 945 104	2 871 484
Sous-total (1)	2 945 104	2 871 484
Dettes rattachées		9 713
Total	2 945 104	2 881 197
Valeur au bilan	2 945 394	2 881 593

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	992 197	1 047 854
Comptes d'épargne à régime spécial	9 301	9 692
Autres dettes envers la clientèle	413 082	356 518
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	494	
Total (1)	1 415 074	1 414 064
Dettes rattachées		8 149
Valeur au bilan	1 415 074	1 422 213

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	53 449	48 173
Total	53 449	48 173
Dépréciations	-3 301	-3 128
Valeur nette au bilan	50 148	45 045

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	2 166	1 540
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	156 120	152 450
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	250	
Total (1)	158 536	153 990
Dettes rattachées		221
Valeur au bilan	158 536	154 211
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	15 315	19 414
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total (1)	15 315	19 414
Dettes rattachées		619
Valeur au bilan	15 315	20 033

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	4 859	10 212
Impôts différés	19 788	19 589
Total actifs d'impôts courants et différés	24 647	29 801
Impôts courants	24	17 734
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	24	17 734

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	19 322	-	19 307	0
Charges à payer non déductibles	116		816	
Provisions pour risques et charges non déductibles	17 383		16 918	
Autres différences temporaires	1 823		1 573	
Impôts différés / Réserves latentes	833	243	857	132
Actifs disponibles à la vente		243		132
Couvertures de Flux de Trésorerie	833		857	
Gains et pertes / Ecart actuariels				
Impôts différés / Résultat	304	428	140	583
Effet des compensations				
Total impôts différés	20 459	671	20 304	715

Les impôts différés sont compensés au bilan par entité fiscale.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs	66 207	51 143
Comptes de stocks et emplois divers	36 697	23 688
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	29 429	27 389
Comptes de règlements	81	66
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	63 896	66 251
Comptes d'encaissement et de transfert	42 276	46 428
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	1
Produits à recevoir	20 852	19 106
Charges constatées d'avance	522	573
Autres comptes de régularisation	245	143
Valeur nette au bilan	130 103	117 394

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)	23 906	20 765
Comptes de règlements	107	194
Créditeurs divers	23 197	19 675
Versement restant à effectuer sur titres	602	896
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	47 813	55 875
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	7 663	16 848
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	19 465	16 576
Charges à payer	19 819	21 376
Autres comptes de régularisation	866	1 075
Valeur au bilan	71 719	76 640

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.12. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	2633	3371		-443	5 561
Amortissements et dépréciations	-512	-606			- 1 118
Valeur nette au bilan	2 121	2 765	0	-443	4 443

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	385	2 302	54	-	2 633
Amortissements et dépréciations	255	257			512
Valeur nette au bilan	130	2 045	54		2 121

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 4 443 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 121 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	116 770	3 880	1 393	443	119 700
Amortissements et dépréciations (1)	- 76 452	- 6 921	- 501		- 82 872
Valeur nette au bilan	40 318	- 3 041	892	443	36 828
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	10 649	210	56		10 803
Amortissements et dépréciations	- 9 911	- 3			- 9 914
Valeur nette au bilan	738	207	56		889

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	112 038	9 280	4 548		116 770
Amortissements et dépréciations (1)	- 70 321	- 6 562	- 431		- 76 452
Valeur nette au bilan	41 717	2 718	4 117		40 318
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	10 526	124	1		10 649
Amortissements et dépréciations	- 9 714	- 197			- 9 911
Valeur nette au bilan	812	- 73	1		738

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.14. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	2 941	230		619		2 552
Risques d'exécution des engagements par signature	854	381		150		1 085
Risques opérationnels	3 269	664	18	1		3 914
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	490			19		471
Litiges divers	671	816	1 318			169
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	2 357	1 379	762	231		2 743
Total	10 582	3 470	2 098	1 020	0	10 934

(1) Dont 0 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.5, dont 471 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	3 372	1 068		1 499		2 941
Risques d'exécution des engagements par signature	911			57		854
Risques opérationnels	5 675	710	2 575	541		3 269
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	432	58				490
Litiges divers	873	551	695	58		671
Participations						0
Restructurations						0
Autres risques	2 102	573	274	44		2 357
Total	13 365	2 960	3 544	2 199	0	10 582

(1) Dont 0 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.5, dont 490 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	313 766	263 747
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	192 508	217 136
Ancienneté de plus de 10 ans	129 189	149 136
Total plans d'épargne-logement	635 463	630 019
Total comptes épargne-logement	88 161	92 054
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	723 624	722 073

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	4 960	6 610
Comptes épargne-logement :	13 430	15 813
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	18 390	22 423

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	357	295
Ancienneté de plus de 10 ans	1 786	2 287
Total plans d'épargne-logement	2 143	2 582
Total comptes épargne-logement	409	359
Total provision au titre des contrats épargne-logement	2 552	2 941

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	2 582	121	560	2 143
Comptes épargne-logement :	359	109	59	409
Total provision au titre des contrats épargne-logement	2 941	230	619	2 552

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

➤Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse régionale Sud Méditerranée est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	459 957			459 957
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	459 957			459 957
Parts sociales	12 817 434			12 669 005
Dont 53 Caisses Locales	12 817 410		148 430	12 668 980
Dont 24 administrateurs de la CR	23	1		24
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
TOTAL	13 277 391	1	148 430	13 128 962

La valeur nominale des titres est de :

-15.25 € pour les CCA

-15.25 € pour les parts sociales émises par la CR

-1.53€ pour les parts sociales émises par les Caisses Locales.

Au 31/12/2011, le capital de la Caisse Régionale Sud Méditerranée s'élève à 26 754 K€ Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale Sud Méditerranée sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale Sud Méditerranée du 28 Mars 2012.

Dividendes

Pour les Caisses Régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2008	7,11	0,05
2009	7,08	0,05
2010	6,47	0,05
Prévu 2011	4,66	0,05

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2011

PROJET AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL au 31/12/2011	
Résultat comptable à affecter	28 609 166,52 €
Distribué	2 776 978,47 €
<i>Intérêts aux parts sociales</i>	<i>631 290,98</i>
<i>Rémunération des CCA</i>	<i>2 145 687,49 €</i>
Conservé	25 832 188,05 €
<i>Réserve légale</i>	<i>19 374 141,04 €</i>
<i>Autre réserve</i>	<i>6 458 047,01 €</i>

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	29 785					29 785
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	74	6	1 750	7 356		9 186
Instruments dérivés de couverture		396	10 083	86 172		96 651
Actifs financiers disponibles à la vente				4 085	262 147	266 232
Prêts et créances sur les établissements de crédit	61 633	3 943	30 030	96 064	13 500	205 170
Prêts et créances sur la clientèle	431 230	446 026	1 307 250	2 308 682	1 015	4 494 203
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	52 811					52 811
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 088	993	18 205	29 862		50 148
Total actifs financiers par échéance	576 621	451 364	1 367 318	2 532 221	276 662	5 204 187
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			672			672
Instruments dérivés de couverture	717	4 050	14 988	46 155		65 910
Dettes envers les établissements de crédit	484 928	884 137	819 754	756 575		2 945 394
Dettes envers la clientèle	1 055 248	162 206	146 259	51 361		1 415 074
Dettes représentées par un titre	7 300	986		150 250		158 536
Dettes subordonnées	476			14 839		15 315
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	71 849					71 849
Total passifs financiers par échéance	1 620 518	1 051 379	981 673	1 019 180	0	4 672 750

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	30 187					30 187
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	252		664	9 587		10 503
Instruments dérivés de couverture	290	1 053	6 034	44 535		51 912
Actifs financiers disponibles à la vente					260 074	260 074
Prêts et créances sur les établissements de crédit	62 143	4 566	25 952	21 289		113 950
Prêts et créances sur la clientèle	418 022	546 852	1 318 888	2 272 683	1 015	4 557 460
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)	13 394					13 394
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	675	1 406	11 486	31 478		45 045
Total actifs financiers par échéance	524 963	553 877	1 363 024	2 379 572	261 089	5 082 525
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			927	97		1 024
Instruments dérivés de couverture	545	2 543	3 441	24 868		31 397
Dettes envers les établissements de crédit	448 190	696 171	1 010 486	726 746		2 881 593
Dettes envers la clientèle	1 117 833	135 415	163 392	5 573		1 422 213
Dettes représentées par un titre	1 311	2 900		150 000		154 211
Dettes subordonnées	619	4 600			14 814	20 033
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)	35 614					35 614
Total passifs financiers par échéance	1 604 112	841 629	1 178 246	907 284	14 814	4 546 085

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements (1)	29 257	27 801
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	3 271	3 050
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 348	863
Autres charges sociales	11 099	10 315
Intéressement et participation	5 328	6 038
Impôts et taxes sur rémunération	4 534	4 071
Total charges de personnel	54 837	52 138

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 110 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 70 milliers d'euros au 31/12/2010

Dont médailles du travail pour -19 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 59 milliers d'euros au 31/12/2010.

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2011	31/12/2010
France	879	888
Etranger	13	14
Total	892	902

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	10 659	9 655
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	853	770
	Coût financier	415	492
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	-447	-786
	(Gains) / pertes actuariels *	50	528
	Dette actuarielle au 31/12/n	11 530	10 659

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	853	770
	Coût financier	415	492
	Rendement attendu des actifs	-336	-322
	Amortissement du coût des services passés	16	19
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	948

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	8 746	8 633
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	336	322
	Gains / (pertes) actuariels	517	- 183
	Cotisations payées par l'employeur	2 212	760
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	- 447	- 786
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	11 364	8 746

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Position nette	Dette actuarielle fin de période	11 530	10 659
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	166	183
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs fin de période	11 364	8 746
	Position nette (passif) / actif fin de période	0	-1 729

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-466	710
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	-466	710
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	-80	386

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale Sud Méditerranée au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 471 € à la fin de l'exercice 2011.

7.6. Rémunérations de dirigeants

La rémunération des organes de Direction et d'Administration est conforme à la convention collective des cadres de direction et aux textes en vigueur dans l'institution. Le montant global des rémunérations des membres des organes d'administration et de direction s'élèvent à 1 281,3 K€.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés		
Engagements de financement	593 427	518 940
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	100 000	
. Engagements en faveur de la clientèle	493 427	518 940
Ouverture de crédits confirmés	405 158	410 186
- Ouverture de crédits documentaires	409	738
- Autres ouvertures de crédits confirmés	404 749	409 448
Autres engagements en faveur de la clientèle	88 269	108 754
Engagements de garantie	319 214	127 751
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	201 340	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	201 340	
. Engagements d'ordre de la clientèle	117 874	127 751
Cautions immobilières	10 900	10 800
Garanties financières	76 300	86 527
Autres garanties d'ordre de la clientèle	30 674	30 424
Engagements reçus		
Engagements de financement	350 152	350 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	350 152	350 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	801 015	699 019
. Engagements reçus d'établissements de crédit	38 699	18 389
. Engagements reçus de la clientèle	762 316	680 630
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	140 337	136 602
Autres garanties reçues	621 979	544 028

* Dont 201 340 milliers d'€uros relatifs aux engagements des garanties Switch.

Actifs donnés en garantie de passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres prêtés	-632	-473
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total	-632	-473

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles	117 538	113 157
Immeubles de placement	5 561	2 633
Instruments de capitaux propres et de dettes	5 046 091	5 003 613
Autres	40 571	40 812
Total	5 209 761	5 160 215

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	205 170	205 170	113 950	113 954
Prêts et créances sur la clientèle	4 494 204	4 553 905	4 557 460	4 719 463
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	50 148	43 946	45 045	42 537
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	2 945 394	3 019 529	2 881 593	2 937 055
Dettes envers la clientèle	1 415 074	1 415 074	1 422 213	1 422 213
Dettes représentées par un titre	158 536	158 536	154 211	168 982
Dettes subordonnées	15 315	15 315	20 033	20 033

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale Sud Méditerranée prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	406	-	406	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	406		406	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	8 780	-	8 780	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	8 780	-	8 780	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 780		8 780	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	266 232	4 085	262 147	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 469	4 085	384	
Actions et autres titres à revenu variable	261 763		261 763	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	96 651		96 651	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	372 069	4 085	367 984	-

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	664	-	664	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	664		664	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	9 839	-	9 839	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	9 839	-	9 839	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 839		9 839	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	260 074	4 042	256 032	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 465	4 042	423	
Actions et autres titres à revenu variable	255 609		255 609	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	51 912		51 912	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	322 489	4 042	318 447	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	672	-	672	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	672		672	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	65 910		65 910	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	66 582	-	66 582	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 024	-	1 024	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	1 024		1 024	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	31 397		31 397	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	32 421	-	32 421	-

10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2011	% de contrôle et d'intérêt	
			31.12.2011	31.12.2010
Caisse Locale à vocation départementale des P.O	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de ARGELES -ST ANDRE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de BAGES - SUD REART	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de TERRES DE JAUMET	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de BANYULS S/MER	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale PORTE DE LA SALANQUE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de CERDAGNE CAPCIR	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de CABESTANY	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de CANET - STE MARIE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de CARAMAY - BELESTA - TREVILLAC	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PORTE DU VALLESPIN	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de COLLIOURE - PORT VENDRES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PLAINE DU TECH	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de MOYEN AGLY	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de ILLE SUR TET	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de BASSIN DE L'AGLY	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de MAURY - LESQUERDE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de MILLAS	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PERPIGNAN	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PEZILLA - CORNEILLA	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PIA	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de POLLESTRES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale des ASPRES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PRADES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de RIVESALTES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de SAINT-CYPRIEN	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale du RIBERAL	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de ST FELIU D'AVALL	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale des ALBERES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de AGLY SALANQUE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de ST NAZAIRE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale des FENOUILLEDES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de SALEILLES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de SALSES - OPOUL	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale les RIVES DE LA BASSE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de VERDOUBLE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de THUIR	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de VINCA - TARERACH - SOURNIA	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de ARLES S/TECH	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale à vocation départementale de l'Ariège	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale d' AX LES THERMES	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de LA BASTIDE DE SEROU	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de CASTILLON	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de FOIX	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de LAVELANET	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de LEZAT	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale du MAS D AZIL	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de MIREPOIX	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de PAMIERS	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de QUERIGUT	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de STE CROIX VOLVESTRE	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de ST GIRONS	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de SAVERDUN	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de TARASCON	France	Intégration Globale	100	100
Caisse Locale de VARILHES	France	Intégration Globale	100	100

SGADG

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud
Méditerranée**

Exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

SGADG
28, avenue du Général-Guillaud
66100 Perpignan

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre Caisse régionale.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

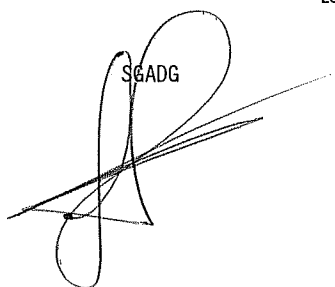
III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

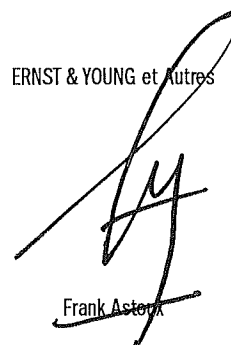
Perpignan et Toulouse, le 5 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes



SGADG

Albert Zaragoci



ERNST & YOUNG et Autres

Frank Astor

CR Sud Méditerranée

**Rapport spécial des Commissaires aux
comptes sur les conventions réglementées
31/12/2011**

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud
Méditerranée**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

SGADG
28, avenue du Général-Guillaud
66100 Perpignan

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec les sociétés Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB.

Administrateur concerné

M. Michel Benassis.

Nature, objet et modalités

Convention de garantie financière

Le groupe Crédit Agricole a décidé de procéder à la création d'un fonds commun de titrisation destiné à mobiliser des créances détenues par les Caisses régionales et LCL, à des fins de liquidité auprès de l'Eurosystème (programme FCT AAA). Dans ce cadre, une convention de garantie financière a été conclue par la Caisse régionale Sud Méditerranée. La valeur maximale des actifs sur lesquels est consentie la garantie au profit de Crédit Agricole CIB ne pourra dépasser, à tout moment, le montant total des actifs éligibles par la Caisse régionale Sud Méditerranée, au regard des critères d'éligibilité figurant en annexe à la convention de garantie financière.

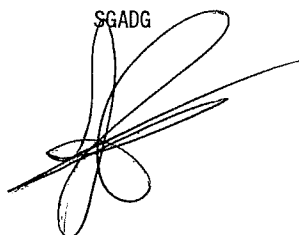
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 11 février 2011.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

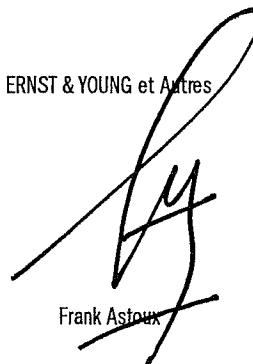
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Perpignan et Toulouse, le 5 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

SGADG

Albert Zaragoci

ERNST & YOUNG et Autres


Frank Astoux

CR Sud Méditerranée

**Projet de résolutions soumis à
l'Assemblée Générale du
28 MARS 2012**



assemblée générale 2012

Projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale du 28 Mars 2012

Crédit Agricole Sud Méditerranée





Première résolution

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve le rapport de gestion, les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2011 faisant ressortir un bénéfice de 28 609 166,52 € et donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion.



Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate la variation du capital social et approuve le remboursement d'une part sociale au cours de l'exercice 2011.

➤ Capital au 31/12/2011	28 057 377,00 €
➤ Capital au 31/12/2010	28 057 361,75 €
Soit une variation de	15,25 €
➤ Remboursement d'une part sociale	15,25 €

En 2010, remboursement de la part de Mr PASSAMA Hervé, souscription en 2011 de Mme BASCOU Ghislaine

En 2011, remboursement de la part de Mr SAINT-GERMES Pierre, souscription de Mr MAGALHAES Jean



Troisième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe à **3,0 %** le taux des intérêts à servir aux parts sociales.



Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte l'affectation du résultat de l'exercice 2011 proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par Crédit Agricole SA :

➤ RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER	28 609 166,52 €
• Distribué	2 776 978,47 €
- Intérêts aux parts	631 290,98 €
- Rémunération C.C.A.	2 145 687,49 €
• Conservé	25 832 188,05 €
- Réserve légale	19 374 141,04 €
- Autres réserves	6 458 047,01 €



Quatrième résolution (suite)

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les montants distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	2008	2009	2010
Intérêts aux parts	631 290,98	631 290,98	631 290,98
Rémunération CCA	3 268 059,86	3 255 323,57	2 973 717,76
Total distribué	3 899 350,84	3 886 614,55	3 605 008,74



Cinquième résolution

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice 2011 de la Caisse Régionale et de ses 55 Caisses Locales.



Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prévu par l'article 225-40 du Code de Commerce sur les conventions visées à l'article 225-38 dudit Code, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conclusions qui y sont mentionnées.



Septième résolution

L'Assemblée Générale, en vertu de l'article 512-36 du Code Monétaire et Financier et de l'article 17 des statuts de la Caisse Régionale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- Fixer les indemnités attribuées au Président, aux Administrateurs, suivant les recommandations nationales.
- Procéder aux remboursements des frais de déplacements engagés pour l'exercice de leur mandat.



Huitième résolution

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration rééligibles :

Michel BENASSIS
Alexandre ARNAUDIES
Théodore CORCOLES
René SCHMUTZ
Jean MAGALHAES
Jean PEYRATO
Michel PRATX
Daniel RUMEAU

Administrateurs à remplacer, sortants définitivement :

Jean-Philippe SALVAT (fin de mandat 2014)
Armand FACCHETTI (fin de mandat 2013)
Francis BELLES (fin de mandat 2013)



Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité.